



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MOULINS COMMUNAUTÉ

ENTRE

La Communauté d'agglomération de Moulins Communauté,

Représenté par Monsieur Périssol Pierre-André, Maire de la ville de Moulins et Président de l'agglomération de Moulins Communauté.

Ci-après désigné par « Moulins Communauté »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Treffel Jean-Francis, Préfet de l'Allier

Ci-après désigné par « l'État » ;

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'agglomération Moulins Communauté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

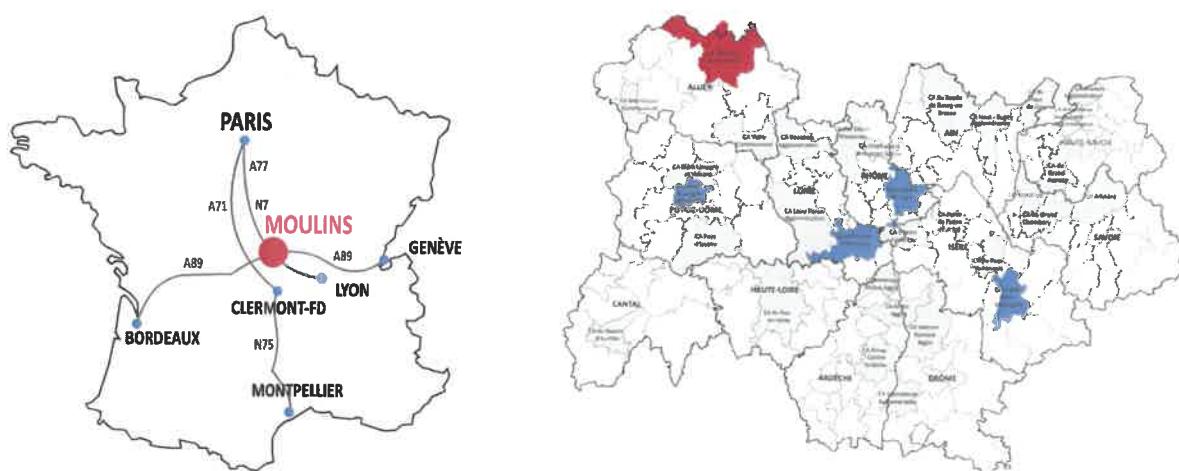
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire : l'agglomération de Moulins Communauté et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Moulins Communauté est un territoire. A dominante rurale, constitué de 44 communes, et situé dans le département de l'Allier (avec 2 communes se trouvant dans le département de la Nièvre), au centre de la France, au carrefour entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

La communauté d'agglomération compte en 2018, environ 65 000 habitants. Sa densité moyenne est de 49 hab./km² ce qui en fait un territoire peu densément peuplé, en comparaison à la densité moyenne nationale d'environ 120 hab./km², et à la densité moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes de 109 hab./km²

L'aire urbaine formée par les communes de Moulins, Yzeure et Avermes concentre le plus grand nombre d'emplois ce qui lui permet de rayonner sur le reste du territoire communautaire, plus rural. Lurcy-Lévis, constitue un pôle d'emploi secondaire où l'artisanat et l'industrie sont majoritaires mais fragiles.



Situation de l'agglomération de Moulins Communauté en France et en Auvergne-Rhône-Alpes

Sa ville-centre, Moulins est le cœur de l'agglomération et accueille la préfecture du département. Il s'agit d'un centre administratif et commercial dont l'aire d'influence couvre plus de 110 000 habitants et s'étend aux départements voisins, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Le chef-lieu de l'Allier et capitale historique du Bourbonnais, se situe au carrefour des influences du bassin parisien et du Massif Central, à proximité de trois grands axes routiers : la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), la N9 et la N7/A77.

Ainsi l'économie du territoire est concentrée majoritairement sur le secteur tertiaire qui est le plus représenté parmi les secteurs d'activités : commerce, transports et services divers, administration publique, enseignement, santé et action sociale. Les activités commerciales et artisanales maillent le territoire de façon équilibrée. En zones rurales, elles occupent notamment des emplois liés aux services de proximité, aux entreprises du bâtiment, etc. L'économie rurale reste cependant à dominante agricole.

Le cadre proposé par l'État, à travers le Contrat de relance et de transition écologique est en pleine cohérence avec la démarche de projet de territoire portée actuellement par l'agglomération de Moulins Communauté. Dans ce cadre, a été établi en co-construction avec les élus municipaux, un premier diagnostic à l'échelle des 44 communes du territoire sous la forme d'une matrice Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces, synthétisée ci-après :

1.1.1 Les principaux atouts

. Cadre de vie de qualité : les patrimoines constituant l'ADN du territoire

Le territoire de Moulins Communauté possède un cadre de vie qualitatif, grâce à son cœur d'agglomération « à taille humaine » et à la qualité de ses paysages liée à son patrimoine naturel riche et préservé : la rivière Allier et le fleuve Loire, le Bocage, la Sologne, les réserves naturelles (nationale et régionale), les forêts, les étangs, etc.

Moulins est la capitale du Bourbonnais. Elle garde des traces de cette histoire prospère qui restent lisibles à travers son patrimoine architectural, public et privé. Cette richesse lui a permis d'obtenir le label « Pays d'art et d'histoire » à l'échelle de des 44 communes de l'agglomération. Ce patrimoine couplé à une stratégie touristique élaborée et partagée avec ses acteurs et ses partenaires constitue une forte valeur ajoutée du territoire.

. Positionnement géographique favorable et desserte de transport satisfaisante

Le territoire communautaire situé dans le département de l'Allier, est au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes, à laquelle elle appartient, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté. Elle est à l'interconnexion : - d'axes routiers majeurs : du nord au sud par l'A77/RN7 et d'est en ouest avec la future A79 ;

- d'axes ferroviaires majeurs : du nord au sud avec la ligne Paris/Clermont-Ferrand et d'est en ouest avec la ligne Nantes/Lyon ;

- de liaisons aériennes : aérodrome de Montbeugny, 2^e en matière de flux sur l'ex-Auvergne : 13 830 mouvements y ont été comptabilisés en 2019, tandis qu'Aurillac comptabilise 10 746 mouvements, et le Puy-en-Velay comptabilise 8 141 mouvements.

- de transport fluvial sur le Canal latéral à la Loire présent à la frange est du territoire de la communauté d'agglomération ;

Ce positionnement Centre France rend l'agglomération accessible, à environ 2h30 de Lyon et de Paris.

Les enjeux repérés pour les transports aériens et fluviaux sont majoritairement touristiques. Ils concernent le plus spécifiquement le tourisme d'affaire concernant l'aérodrome à proximité du Logiparc et le tourisme de plaisance concernant le Canal latéral à la Loire.

. Des services à la population diversifiés liés notamment à son statut de ville-préfecture

La communauté d'agglomération a été créée sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale, au 1er janvier 2001. Son territoire a été ensuite élargi au 1er janvier 2017, avec l'intégration des communautés de communes Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, ainsi que des communes de Dornes et Sainte-Parize-en-Viry (situées dans le département de la Nièvre). Moulins Communauté compte en 2020, 67 591 habitants avec une densité 50,44 hab/km² ce qui en fait un territoire peu densément peuplé. En revanche, son territoire de 1 336 km² le classe parmi les 80/90 intercommunalités, les plus vastes.

Le cœur de l'agglomération de Moulins Communauté possède une vocation tertiaire liée à son statut de ville préfecture. Son aire urbaine (Avermes, Moulins et Yzeure) concentre ainsi une offre qualitative et diversifiée en matière de services à la population (jeunesse, sport, culture, etc.), d'emplois (l'agglomération est dynamique dans ce secteur puisqu'elle possède un taux de chômage de 7,2%, inférieur à celui du département qui est de 8,5% fin juillet 2021) et possède un dynamisme culturel avec des festivités tout au long de l'année qui lui permettent de rayonner sur le reste de son territoire davantage rural.

Des formations de qualité existent sur le territoire dans différents domaines. Elles permettent notamment d'attirer des enseignants-chercheurs. Couplées à la présence de 3 établissements d'enseignements agricoles, dont 2 maisons familiales rurales, ainsi que des projets de développement en lien avec l'enseignement supérieur, (la maison des métiers d'art et du design, ect.), l'attractivité du territoire se trouve renforcée.

. Tissu économique et commercial diversifié

La zone majeure d'emplois se situe au niveau du cœur urbain de l'agglomération. Lurcy-Lévis, constitue aussi un pôle secondaire d'emploi où l'artisanat et l'industrie sont majoritaires mais fragiles. De manière générale, les activités commerciales et artisanales maillent le territoire, grâce notamment aux services de proximité, aux entreprises du bâtiment, etc. Cependant, le maintien et le développement de ces activités constituent un véritable enjeu qui doit être renforcé par l'expertise approfondie du tissu commercial de Moulins dont la connaissance peut servir à tout le territoire grâce notamment à des échanges de pratiques. En centre-ville, en plus d'une offre de restauration importante, se sont ouverts plus de 100 commerces en 4 ans. Cette diversité de l'offre commerciale et sa dynamique sont un véritable atout du territoire de Moulins Communauté.

L'agglomération est aussi constituée d'un tissu économique diversifié au niveau des secteurs d'activité. Il est caractérisé par un réseau important de PME, PMI et TPE. Il n'y a pas de filière économique marquante mais plutôt une diversité de filières qui structurent le territoire économiquement, avec quelques entreprises leaders (< 400 salariés) mais pas de « très grand » employeur privé. L'ORT permet également de mieux orienter la stratégie commerciale sur le territoire

. Transition écologique et énergétique

L'agglomération Moulins Communauté possède un territoire à dominante rurale, avec une économie agricole marquée par plusieurs types d'agricultures : de grandes cultures en Sologne et Val d'Allier, et des élevages dans le Bocage. Accentués par la crise sanitaire, les circuits-courts se développent, dans la tendance nationale. De plus, la part de l'agriculture biologique et des labels est aussi importante dans la production locale. Bien que le nombre d'agriculteurs soit en déclin (dynamique nationale), le territoire est maillé par des structures agricoles exploitées en polyculture qui pourraient permettre une évolution/transformation du système agraire vers un modèle plus durable.

Le territoire communautaire possède également un fort potentiel de développement des énergies renouvelables dont la méthanisation grâce à la présence de nombreux élevages bovins. Ses ressources en eau potable et le fonctionnement global de ses stations d'épuration des eaux usées (STEP) sont de bonne qualité. Concernant la STEP des Isles, un projet est également en cours pour diminuer la quantité des rejets dans la rivière en cas d'orages grâce à des retenues d'eau situées dans les réseaux existants.

Par ailleurs, la qualité de l'air et de la biodiversité fait du territoire communautaire un espace de sérénité et de confort désormais recherché par de nombreux français.

. Une offre foncière peu onéreuse et diversifiée

Longtemps considéré comme un marqueur négatif, le caractère détenu de l'offre de logement constitue un atout et un vecteur d'attractivité du territoire. La diversité de l'offre est grande tant en milieu urbain que rural et permet d'envisager un parcours résidentiel pour tous les publics, mais aussi un changement de vie pour des habitants de grandes métropoles. La vacance relativement importante tient surtout au patrimoine ancien lequel présente un fort potentiel à condition d'être requalifié via les différents programmes et ambitions nationales et locales (action cœur de ville, reconquête des coeurs de villes et des coeurs de bourgs.)

1.1.2 Les principales faiblesses

. Une économie rurale et commerciale parfois fragile

A l'image du phénomène national, l'agglomération n'échappe pas à la logique de désertification et d'évasion commerciale que subissent des villes petites et moyennes. La ville de Moulins conduit une action forte sur le cœur de ville depuis quelques années, action qui porte ses fruits. Néanmoins les bourgs de l'agglomération subissent une dévitalisation commerciale structurelle. Le territoire ne possède pas de spécificité économique sectorielle reconnue avec une économie tertiarisée plus fortement qu'au niveau national et régional. La structuration économique autour d'entreprises de petites et moyennes tailles peut sembler constituer une faiblesse cependant la mise en réseau de ces acteurs dynamiques, lui permet d'être performante et résistante aux chocs induits par les crises.

. Un manque de notoriété impactant l'image du territoire

Le territoire de Moulins Communauté est encore peu connu et reconnu à l'échelle nationale. Avec une durée de séjour faible et encore peu de « tourisme de famille » le territoire a des difficultés à diversifier sa logique touristique pour toucher une cible élargie.

De plus, sa population est confrontée à un vieillissement structurel comparable aux dynamiques démographiques nationales : la population âgée de plus de 60 ans augmente et celle des moins de 30 ans diminue même si elle représente 31,4% des habitants en 2018.

. Des qualités paysagères fragilisées

Le territoire de Moulins Communauté présente pour ses habitants un cadre de vie de qualité, en particulier grâce à ses paysages de bocage, de Sologne et de vals (Allier et Loire principalement). Cette qualité paysagère présente toutefois une grande fragilité, il semble donc nécessaire de savoir la préserver et la valoriser pour mener un projet de territoire équilibré.

A titre d'illustration, certaines infrastructures restent proches de la rivière Allier et peuvent induire des nuisances pour la biodiversité et le paysage.

Concernant les affluents de la rivière Allier, l'agglomération a peu de maîtrise, les rives étant privées et/ou peu entretenuées. Des possibilités d'effacement ou de rupture des digues et des difficultés de leur entretien sont à noter. Les ressources en adduction d'eau potable (AEP) peuvent être vulnérables sur le centre agglomération. En effet, la vulnérabilité de la distribution d'eau potable à Moulins et Yzeure est liée au fait que nous ne disposons que d'un seul site de production et que, de plus, la situation géographique de celui-ci le rend vulnérable aux crues de l'Allier et à une éventuelle pollution accidentelle par la RD 2009.

Une attention est à porter vis-à-vis de l'artificialisation des sols agricoles, notamment dans les communes périurbaines qui concentrent les phénomènes de croissances économique et résidentielle, même si le territoire communautaire connaît une artificialisation bien moins rapide de ses sols en comparaison avec des secteurs situés dans les aires métropolitaines.

1.1.3. Les principales opportunités

. Capitaliser sur des facteurs exogènes pour développer une filière économique pérenne basée sur l'ADN du territoire

Le territoire de Moulins Communauté est caractérisé par des espaces préservés au cœur des « tendances » nationales et internationales en matière d'attractivités, économique et résidentielle. Au-delà de cette attractivité générée notamment par la crise sanitaire, il s'agit aussi de capitaliser sur ces atouts pour développer une économie pérenne et durable autour des patrimoines (naturel et bâti) constituant l'ADN du territoire communautaire, de leur valorisation mais aussi des savoir-faire artistiques et artisanaux permettant de le préserver.

Un schéma de développement touristique est également en cours d'application. Il a pour objectif d'encadrer une politique d'attractivité touristique dont la mise en œuvre est partagée par tous les acteurs du territoire et est confortée par plusieurs projets structurants et complémentaires qui vont dans le sens des attentes du public et des familles. Il renforce également le développement du tourisme de nature : tourisme sport/nature et itinérant, et permet de renforcer le maillage culturel en s'appuyant sur la démarche « Pays d'art et d'histoire. »

La crise sanitaire a mis en exergue l'appétence des consommateurs pour les produits sains et les circuits courts. Moulins Communauté étant une des communautés d'agglomération les plus rurale de l'ex-région Auvergne, elle peut porter une ambition forte dans ce domaine. De plus, ses structures agricoles en polyculture sont adaptables à un contexte de productivité raisonnée. Cette tendance peut permettre de capitaliser sur ces qualités agricoles pour développer par exemple, une économie autour de la restauration par la valorisation de la viande produite sous label et de façon extensive. Cela entre en cohérence avec la demande de l'État de proposer plus 50% des volumes de la restauration collective issue d'une production durable ou sous le signe d'origine ou de qualité.

Le territoire est aussi caractérisé par des milieux naturels ou agricoles qu'il est nécessaire de préserver pour la maîtrise du réchauffement climatique (rivières, forêts, prairies, bocages, etc.), ainsi que pour le maintien d'un paysage de qualité, tant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Cette préservation doit toutefois être croisée avec le besoin de développement des énergies renouvelables.

La crise sanitaire a aussi renforcé l'attrait des usages autour du numérique. Au-delà de l'utilisation en tant « qu'outil, » il peut être intéressant de développer une réflexion autour de cette l'économie numérique, d'en faire une ressource en s'appuyant sur les démarches engagées (Smart village) et intégrant de nouvelles actions sur le territoire de l'agglomération.

. Renforcer la visibilité et l'attractivité

L'agglomération doit valoriser la situation géographique et l'accessibilité à son territoire via, d'une part, le renforcement de sa desserte ferroviaire et d'autre part, la finalisation de sa desserte routière. Concernant la desserte ferroviaire, il s'agit entre autres de renforcer l'axe Paris-Clermont-Ferrand et de la desserte de Lyon et de densifier l'offre locale de TER. Les connexions routières déjà performantes sont, elles à finaliser : l'A79 peut devenir un vecteur d'attractivité raisonnée et durable, la RN7 reste un axe à sécuriser pour achever la cohérence du maillage et le 2ème pont sur l'Allier à Moulins peut constituer un vecteur de développement raisonné pour une meilleure cohésion territoriale. Renforcer cette dynamique liée aux mobilités extraterritoriales, par une offre de transport adaptée au contexte rural du territoire de la Communauté d'agglomération, doit aussi permettre d'aller plus loin pour améliorer la visibilité de son territoire et favoriser l'attractivité d'entreprises. Cette dynamique en lien avec le Logiparc03 pourrait à terme favoriser des implantations industrielles et ainsi inscrire l'agglomération dans une volonté de valorisation des dynamiques artisanales et industrielles.

Moulins Communauté peut favoriser son attractivité culturelle et sportive en capitalisant aussi sur sa position Centre France, afin d'accueillir des événements qui permettraient au territoire de gagner en notoriété. Cette démarche en lien avec les équipements sportifs de qualité accueillant déjà de nombreux événements sportifs n'exclut pas la nécessité du renforcement de l'offre sportive ou culturelle sur les communes rurales, en proposant par exemple des spectacles itinérants.

Moulins Communauté possède aussi un potentiel de formations à installer sur le territoire, en relation avec son secteur économique mais aussi avec le développement d'actions en cours, comme l'ouverture de l'école Epitech dans les anciens locaux de l'IUT (Moulins), l'enseignement numérique au lycée Jean Monnet (Yzeure) ou encore la Maison des arts et du design (Moulins), voire l'accompagnement d'un futur centre de données numériques par le développement d'une filière professionnelle adaptée.

1.1.4. Les principales menaces

Le territoire de Moulins Communauté est aussi concerné par des menaces externes au territoire constituant des impacts négatifs.

Sa cohésion territoriale est fragilisée par des modèles d'étalement urbain et de « tout voiture » caractéristiques des villes petites et moyennes à dominante rurale.

A l'image des tendances nationales, le secteur résidentiel reste consommateur de sols agricoles, même si ce modèle de développement connaît une décélération en lien avec les politiques nationales (Accès au Logement et Urbanisme Rénové (Alur) et Zéro Artificialisation Nette (ZAN)) et reste moins marqué que des territoires situés en couronne métropolitaine ou sur les littoraux. De plus le manque d'entretien et la dégradation partielle de son patrimoine architectural (privé notamment) qu'il soit dans le tissu urbain dense ou plus isolé n'incite pas à trouver des solutions alternatives au modèle pavillonnaire.

Moulins Communauté, est aussi vulnérable aux effets à venir du changement climatique caractérisés par des phénomènes de manques d'eau importants qui auront des répercussions sur l'accessibilité et la qualité cette ressource, même si notre territoire en matière d'approvisionnement en eau potable, est probablement moins exposé que d'autres. Son économie agricole est aussi caractérisée par une moyenne d'âge élevée, des départs à la retraite importants sans reprise systématique des exploitations par des jeunes. De plus, comme dans de nombreux territoires, s'installe une concurrence entre terres agricoles, projets d'énergies renouvelables et artificialisations des sols.

Pour finir, son manque de notoriété impacte son image de ville-préfecture, et un positionnement à l'échelle régionale et nationale reste à trouver. Constituant à la fois une opportunité et une menace, Moulins Communauté est soumise à la concurrence avec les 250 autres villes et agglomérations « moyennes » à dominante rurale de France métropolitaine.

Le territoire de l'agglomération de Moulins Communauté et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Dispositifs présents sur le territoire de l'agglomération de Moulins Communauté

D'une part, l'État, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, ont d'ores et déjà alloués des financements pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Les signataires se sont engagés à financer, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions suivantes prêtes à démarrer au premier semestre 2022 :

- L'extension de l'itinéraire cyclable de la Via Allier entre Bressolles et Villeneuve-sur-Allier ;
- L'achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET) du territoire et ses déclinaisons opérationnelles en matière d'ENR (méthanisation, hydrogène, etc.) ;
- Aurouër – réfection des enduits du mur d'enceinte du cimetière – DETR demandée ;
- Bagneux – création d'un citystade – attribution DETR 2021 ;
- Chevagnes – équipement de la cantine scolaire – attribution DETR 2021 ;
- Coulandon – réfection de la toiture de l'auberge Saint Martin – attribution DETR 2021 ;
- Dornes – réhabilitation thermique de l'école maternelle – DSIL demandée ;
- Le Veurdre – projet réhabilitation bloc sanitaire camping et réhabilitation logement – DETR demandée ;
- Montbeugny – entretien bâtiments communaux – attribution DETR 2021 ;

- Neuvy – projet citystade (DETR demandée), pose climatisation maison de santé et rénovation cuisine restaurant scolaire – attribution DETR 2021 ;
- Pouzy-Mézangy – réfection toitures bâtiments communaux – DTER demandée ;
- Souvigny – projet accessibilité WC public et ancienne école de musique – DETR demandée ;
- Aménagement cyclable sécurisé route de Lyon à Moulins/Yzeure lauréat de l'appel à projets du « Fonds Mobilités actives »
- Grand plan d'efficacité thermique, réfection de différents bâtiments de la ville de Moulins : école Léonard de Vinci, Maison du temps libre, Maison des associations, Maternelle les Clématisites, Gymnase des Mariniers, École des Gâteaux – DSIL exceptionnelle 2020 – ville de Moulins
- Rénovation du centre de loisirs des Mounines – DSIL demandée – ville de Moulins
- Optimisation et développement du Centre des sports Hector Rolland – DSIL demandée – ville de Moulins
- Projet du Palais des sports tranche 1 – DSIL demandée – ville de Moulins
- Centre associatif et syndical CAS – DSIL rénovation énergétique 2021 – ville de Moulins
- Maternelle la Comète – DSIL rénovation énergétique 2021 – ville de Moulins
- Projet des berges phase 3 – DSIL exceptionnelle 2021 – Moulins Communauté
- Projet de la passe à poisson rive droite – DSIL demandée – Moulins Communauté
- La Pailotte – DETR attribuée 2021 – Moulins Communauté
- Aire de grand passage des Gens du voyage – attribution DETR 2021 – Moulins Communauté
- Façade de la médiathèque - attribution DETR 2021 – Moulins Communauté
- Siège de l'agglomération : service communication et marchés publics – attribution DETR 2021 – Moulins Communauté
- Couverture station des Isles – attribution DETR 2021 – Moulins Communauté
- Bureaux et vestiaires services des eaux (station de pompage) – attribution DETR 2021 – Moulins Communauté
- Rénovation des bâtiments scolaires, maternelle Jacques Prévert et son restaurant scolaire – DSIL exceptionnelle 2021 – Yzeure
- Rénovation de la Gendarmerie – DSIL spécifique « Rénovation énergétique » demandée - Yzeure
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux – attribution DETR 2021 - Yzeure
- Réfection de la toiture de la salle polyvalente Dieter Trennheuser aux Ozières – attribution DETR 2021 – Yzeure
- Réhabilitation thermique des bâtiments du groupe scolaire Jean Moulin – DSIL rénovation énergétique 2021 – Avermes
- Maison des services aux habitants – DSIL demandée – Avermes

ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE MOULINS COMMUNAUTÉ

Depuis le mois de mars 2021, Moulins Communauté s'est engagée dans une démarche de projet de territoire à l'échelle des 44 communes de son agglomération. Il s'agit pour le territoire et ses acteurs, d'impulser une dynamique collective avec les élus, les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants, etc. afin de co-construire un plan d'action stratégique pour le futur.

Aujourd'hui, les territoires doivent effectivement relever de nombreux défis. Il est primordial d'anticiper les changements climatiques, d'assurer le développement économique de façon durable tout en étant attractif. L'objectif du projet de territoire est de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer la qualité de leur cadre de vie à l'horizon 2040. Ambitieuse, Moulins Communauté a décidé par le biais de ce projet d'établir une véritable feuille de route pour les 20 années à venir avec une capacité à agir à court, moyen et long termes.

Afin d'engager une démarche collaborative et partagée, « Ambition 2040 » a privilégié dès la phase de diagnostic, l'association des élus municipaux de ses 44 communes, de ses partenaires économiques, sociaux, associatifs par le biais de réunions et de ses habitants par le biais d'une grande enquête citoyenne. Cette coopération s'est poursuivie lors de l'élaboration des objectifs stratégiques et des actions du projet. Ainsi, les principaux enjeux ont été définis et se déclinent aujourd'hui en trois orientations stratégiques guidant des orientations opérationnelles et des actions concrètes spécifiques au territoire, à court, moyens et long terme.

Ces trois orientations stratégiques sont aujourd'hui construites autour d'un axe structurant basé sur les atouts et spécificités du territoire de Moulins Communauté, notamment sur sa richesse naturelle, patrimoniale et culturelle d'exception. Son fil conducteur est le suivant « *Un patrimoine naturel, paysager et architectural*

d'exception au service d'un cadre de vie optimal et d'un développement local puissant et résilient fondé sur l'excellence rurale, l'innovation et la préservation de nos ressources naturelles. »

Ambition 2040, le projet de territoire de Moulins Communauté, repose sur l'élaboration d'une vision partagée et transversale pour le territoire de l'agglomération fixant le cap dans lequel s'inscrivent les grandes décisions et les actions opérationnelles envisagées pour améliorer son cadre de vie et répondre pleinement aux enjeux du développement durable.

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration et qui sera approuvé en juin 2022 :

- **Orientation 1 : Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisable) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire**
- **Orientation 2 : Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels**
- **Orientation 3 : Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire**

Construit autour de ces 3 orientations stratégiques, Ambition 2040 s'organise autour de plus d'une centaine d'actions à réaliser à court, moyen et long, termes. Ces orientations ne sont pas hiérarchisées, mais s'alimentent de manière complémentaire afin de répondre au mieux à la multiplicité d'enjeux du territoire.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce projet de territoire étant en cours d'élaboration, le plan d'action sera complété lors d'une prochaine actualisation du CRTE.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Dès la phase d'engagement de l'élaboration du CRTE sur le territoire de l'agglomération de Moulins Communauté, ont été recensés par les signataires les dispositifs contractuels en cours suivants :

- Le Contrat de ruralité signé le 28 juillet 2017 avec l'État, portant sur la période 2017-2020. Il fait l'objet d'une évaluation, d'un bilan.
- Le Contrat de Ville et de l'Agglomération de Moulins signé le 3 juillet 2015, avec l'État, portant sur la période 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022. Ce contrat vise notamment le quartier prioritaire « Moulins Sud » et identifie les quartiers de veille active du Chambonnage, du Pré-Bercy, du Plessis, de la Plaine Bodin et Bellecombe, des Gâteaux, de Bourgogne, des Chartreux ;
- La révision du Contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé fin 2019 pour la période 2020 – 2022 ;
- La Convention « Pays d'art et d'histoire de Moulins Communauté, Capitale des Bourbons », signée avec le Ministère de la Culture, en 7 janvier 2021, portant sur la période 2020-2030, et labellisant l'ensemble des 44 communes de l'agglomération ;
- La Convention territoriale globale (Ctg), élaboration en cours, signature prévue avec la CAF à l'automne 2022 ;
- La réactualisation en cours du Schéma Cohérence Territoriale, dont la démarche a été lancée (ou relancée) par le Conseil Communautaire le 29 juin 2021 pour un SCoT modernisé, avec un arrêt prévu mi-2022 pour une approbation fin 2022 ;
- Le renouvellement du Programme Local de l'Habitat (PLH), actuellement caduc, dont le diagnostic à l'échelle des 44 communes de l'agglomération est en cours. Ce diagnostic est porté par l'Association Départementale d'Informations sur le Logement 03. Le nouveau PLH est attendu dans sa version opposable, pour 2022/2023 ;
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (approbation prévue à la fin du premier trimestre 2022)

Le Projet Urbain Régional : « les Chartreux, horizon 2022 » Ce projet de 24 M€ est porté par Moulins Communauté, piloté par Évoléa, et financé par l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Moulins Communauté, l'Europe et les fonds FEDER, la Caisse des Dépôts et Action Logement ;

- Le Contrat de territoire, avec le Département de l'Allier, contractualisé sur la période 2024-2027 ;
- Le Contrat Ambition Région, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui sera qui porte sur la période 2021-2024 ;

Sont également recensés par les signataires les programmes ou projets structurants en cours, suivant :

. Valorisation du cadre de vie et préservation des milieux naturels

- Le programme Action Cœur de ville et l'ORT, engagés sur la commune de Moulins le 29 octobre 2018, portant sur la période 2018-2022 représente au total plus de 90 millions d'euros ;
- Les études de reconquête des centres bourgs et des centres villes réalisées soit par les communes elles-mêmes (pour 8 communes sur 44), soit par l'intercommunalité (pour 33 communes sur 44) dans le cadre du dispositif déployé par le conseil départemental de l'Allier (Moulins et les deux communes nivernaises n'étant pas éligibles) ;
- L'aménagement du parc de la Rigolée et la création d'un city stade, à Avermes ;
- L'aménagement du parc de la biodiversité, à Avermes ;

. Valorisations patrimoniale et touristique

- L'aménagement des berges de l'Allier, phase 1 close, phase 2 imminente, qui sera suivie de deux phases supplémentaires, 3 et 4 :
 - o Aménagement du pont de fer, réhabilitation et transformation en voie de mobilités douces
 - o Réalisation phase 1 : aménagement de la berge rive gauche entre le pont de fer et le pont Régemortes pour création d'une zone ludique (jeux d'enfants, beach-volley, ping-pong, foot, baby-foot, barbecue, etc.) et paysagère respectueuse du caractère naturel de la rivière Allier. Le projet permet également la création des accès au pont de fer depuis la rive gauche et la création d'une voie verte en rive droite depuis la rue des Garceaux, et entre la rue de Garceaux et la route de Lyon.
 - o Réalisation phase 2 : la création de pontons et de la zone de baignade le long de la berge en rive gauche entre le pont Régemortes et le pont de fer, renaturations, chemins ;
 - o Réalisation phase 3 et 4 : aménagements des abords de la maison de la rivière, amorce des aménagements sur la RD 2009 et avenue de la Libération ;
- La Maison de la rivière Allier, dont les travaux sont en cours et la livraison prévue mi-2022. Ils concernent la requalification d'une friche (site racheté par l'agglomération) en espace mixte de valorisation du patrimoine naturel, architectural de l'agglomération, incluant un local de canoës, de vélos, un restaurant et la maison de la rivière Allier ;
- Le projet global de mise en sécurité et valorisation du patrimoine exceptionnel à Souvigny ;
- La voie verte Montluçon-Moulins, passant par le parc d'attraction du PAL et allant jusqu'au Canal latéral à la Loire, fleuve Loire
- La création de la Via Allier - phase 1, dont les travaux devraient être engagés en 2023 : aménagement d'une voie verte d'envergure régionale. Moulins Communauté est maître d'ouvrage de la partie Bressolles/Villeneuve-sur-Allier. Le département de l'Allier est maître d'ouvrage des deux tronçons intermédiaires : le premier reliant Crêchy (Communauté de communes entre Allier Besbre et Loire) à Bressolles et le second de Villeneuve-sur-Allier à Château-sur-Allier ;
- Réaménagement de la Place Jules Ferry à Yzeure, permettant de concilier déplacements, fréquentation piétonnière, stationnements, animations et fonctions sociales (marché, église, administration, commerces, habitat, services, etc.) ;
- La base de loisirs des Ozières-Yzeure, reprise du chenal d'évacuation, valorisation et poursuite de la métamorphose du site ;

. Mobilités durables

- Le lancement des démarches de schéma cyclable à l'échelle de 7 communes du cœur d'agglomération, sur les communes de Moulins, Yzeure, Avermes, Neuvy, Bressolles, Toulon sur Allier, Trévol (en cours de réalisation par le cabinet d'étude Indigo)
- La réalisation d'un plan de mobilité à l'échelle des 44 communes, en cours de réalisation par le cabinet d'étude Transitec, rendu mi 2022 avec un plan d'actions à venir ;
- Le 2^e pont sur l'Allier en cœur urbain, sur la commune de Moulins, dont les travaux sont en cours avec une livraison prévue en octobre 2023 ;

. Emploi, formations

- L'aménagement et la commercialisation de la zone logistique Logiparc 03 ;
 - o 102 hectares commercialisables
 - o A ce jour, le Logiparc est destiné à la logistique dont la logistique sécurisée, à la déconstruction et au tertiaire. Moulins Communauté envisage cependant une révision de son dossier de ZAC. Celle-ci va modifier à la marge la destination du zonage.
 - o L'aménagement du Logiparc est presque terminé. Seuls quelques voiries secondaires, quelques équipements de types parkings et la station d'épuration définitive reste à réaliser.
 - o Aujourd'hui, plus de la moitié de la zone est : soit commercialisée (Fiducial, Log'innov), soit sous protocole (Eiffage), soit sous promesse unilatérale de vente (Concerto).
- La Maison des arts et du design, dont les travaux sont en cours pour une livraison prévue au printemps 2022. Ils concernent la transformation de l'ancien site du cinéma Colisée à Moulins en pépinière des métiers d'arts et du design. Ce projet fait partie du dispositif Réinventons nos Cœurs de ville adossé à Action cœur de ville ;

. Services à la population

- La Maison de services aux habitants, à Avermes ;
- La démarche Smart village de Villeneuve-sur-Allier et Besson ;
- La MicroFolie à Couzon ;
- La maison de santé de Lurcy-Lévis ;
- La réhabilitation de la gendarmerie d'Yzeure ;
- Le centre de loisirs des Mounines de Moulins à Neuvy ;
- Le programme pluriannuel de rénovation des écoles, correspondant à une amélioration de la performance énergétique pour le confort des usagers, à Yzeure ;
- Le projet d'Yzatis, correspondant à la réalisation d'un espace polyvalent intégré et locaux utilitaires, à Yzeure ;
- La construction du complexe sportif, à Avermes ;

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et

évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'agglomération de Moulins Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La communauté d'agglomération s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'État.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Moulins Communauté s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Moulins Communauté s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l’État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s’articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d’orientations stratégiques communes en matière d’ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l’échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s’articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d’efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l’exécutif et des services de territoires de l’agglomération de Moulins Communauté, des services de l’État, de l’ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d’autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l’évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l’avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du CRTE en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l’Etat et du territoire de l’agglomération de Moulins Communauté. Il est chargé du suivi de l’avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est constitué par :

- un représentant de l’agglomération de Moulins Communauté
- un représentant de l’État
- un représentant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- un représentant du Département de l’Allier
- le cas échéant en fonction des sujets traités, les partenaires financiers et techniques, suivant les configurations locales, sont également associés :
 - un représentant de la Direction Régionale de la Banque des Territoires
 - les organismes intervenant dans le domaine de l’habitat (bailleurs sociaux, ADIL...)
 - les partenaires associés au programme : Chambre de Commerce et de l’Industrie, Chambres de Métiers et de l’Artisanat, Cerema, Ademe, DRAC, ABF...)
 - des acteurs privés et des associations pouvant être impliqués dans le projet
 - les ressources en ingénierie locale existantes : EPF Auvergne-Rhône-Alpes, CAUE...

A cette liste s’ajoutent les techniciens, les agents administratifs ou personnalités qualifiées requis pour le bon fonctionnement du comité technique.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l’avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l’avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l’exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d’évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d’adhésion à la charte partenariale d’engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d’ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

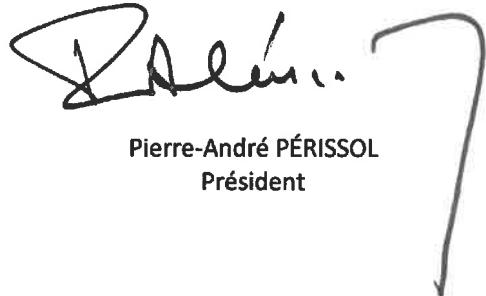
Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisables) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire		
Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Capitaliser sur le caractère de territoire préfecture pour valoriser l'offre d'emplois tertiaires de services publics	INSEE + chiffres de l'État Pôle emploi	- Développement du nombre d'emploi tertiaires services publics
Développer l'offre de PME/PMI et TPE (artisanat, industrie) existante	Chambres consulaires Moulins Communauté	- Nombre de PME/PMI et TPE - Statistiques emplois
Activer un réseau et des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire	Moulins Communauté + acteurs de l'ESS	- Animation d'un réseau - Déployer des actions d'insertion en milieu rural
Créer une nouvelle filière économique liée aux patrimoines naturel et bâti en s'appuyant sur les pépites du territoire (CNCS, rivière Allier, fleuve Loire)	Moulins Communauté	- Achever et capitaliser sur le pôle d'excellence des métiers d'art et du design
Faire rayonner les potentiels du territoire et l'ancrer comme destination touristique régionale et nationale	Moulins Communauté Organismes officiels du	- Accroissement du nombre de touristes - Rayonnement des actions PAH

(tourisme vert, patrimoine culturel, etc.)	tourisme, du patrimoine et de la culture (dont DRAC)	
S'appuyer sur le patrimoine architectural d'envergure internationale : le Berceau des Bourbons	Moulins Communauté Organismes officiels du tourisme, du patrimoine et de la culture (dont DRAC)	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du nombre de touristes - Maillage du territoire en équipements patrimoniaux, culturels et touristiques et offre de loisirs - Rayonnement des actions PAH - Inscription patrimoine de l'UNESCO
Pérenniser une offre de formation en phase avec les atouts du territoire et les besoins des entreprises	Campus d'excellence Chambres consulaires Fédérations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Ancrer les formations professionnelles en lien avec les besoins du territoire - Accueillir davantage d'étudiants sur les établissements d'enseignement en s'appuyant sur le campus d'excellence
Soutenir le tissu agricole existant et valoriser les emplois agricoles pour les rendre plus attractifs	Chambre d'agriculture Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'agriculture bio - Confortement des circuits-courts - Étude de faisabilité d'un PAT sur le territoire
Déployer les activités du numérique au service de l'emploi sur tout le territoire	Moulins Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Formations au numérique existantes et nouvelles
Continuer et amplifier les démarches de communication pour une meilleure visibilité du territoire à l'échelle régionale et nationale	Moulins Communauté Partenaires institutionnels (État, Région, Département) Organismes officiels du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un plan d'actions dédié

Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels		
Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Poursuivre les actions pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages	Moulins Communauté Acteurs de préservation et valorisation du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention de la labellisation RAMSAR - Déploiement d'actions nouvelles avec les partenaires institutionnels et associatifs des patrimoines
Continuer à préserver la ressource en eau et déployer un dispositif de prévention du risque inondation	Moulins Communauté Agence de l'eau Syndicats d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans la démarche PAIC - Qualité de l'eau - Réduire les consommations d'eau potable
Ancrer le territoire dans une dynamique de décarbonation et d'innovations	Moulins Communauté INSEE BEGES Ademe	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergie pour atteindre les objectifs du PCAET - Réduction de l'émission des GES - Quantité d'EnR produite
Œuvrer pour une gestion durable des déchets	Moulins Communauté SICTOM Nord Allier	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du tri et optimisation des collectes
Œuvrer pour une agriculture qualitative et durable en adéquation avec son terroir pour une alimentation locale et saine	Moulins Communauté Chambre d'agriculture Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité d'un PAT ambitieux
Renforcer et finaliser les connexions avec les territoires extérieurs en capitalisant sur la position géographique du territoire de l'agglomération	CPER	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'infrastructure ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand - Amélioration des connexions ferroviaires à Lyon - Finalisation de l'A79 - Finalisation des travaux de la RN7
Proposer des solutions de mobilités protéiformes adaptées à la mixité rurale et urbaine caractéristique du territoire de l'agglomération	Moulins Communauté INSEE DREAL	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions prévues au plan de mobilité et au schéma cyclable vis-à-vis du développement des mobilités douces - Augmenter la part des mobilités actives - Augmenter le linéaire cyclable

Fait à Moulins, en deux exemplaires originaux, le 11 février 2022

Pour la communauté d'agglomération
Moulins Communauté,



Pierre-André PÉRISSOL
Président

Pour l'État,
La Préfecture de l'Allier,



Jean-Francis TREFFEL
Préfet de l'Allier

Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire		
Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Permettre une cohésion territoriale entre Moulins Communauté et ses 44 communes	Moulins Communauté Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des solidarités et complémentarités entre communes
Développer un territoire ambitieux à toutes les échelles	SCoT Moulins Communauté Démarche RCVB Communes Bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur une nouvelle armature territoriale pour offrir une cohérence aux actions de l'ensemble des politiques contractuelles
Déployer une politique de l'habitat évolutive et offensive dans toutes les centralités urbaines et rurales de l'agglomération et au service de tous les publics	PLH Moulins Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la rénovation du parc privé et public en cœur de bourg et de ville
Développer des politiques publiques en faveur des personnes fragiles et accompagner les séniors	Acteurs de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le vieillissement structurel de la population du territoire
Faire de l'intégration sociale, citoyenne et économique des jeunes une priorité	Acteurs de l'insertion et de l'animation jeunesse INSEE	<ul style="list-style-type: none"> - Retenir davantage les jeunes sur le territoire - Statistiques de l'évolution de la population jeune et de l'insertion professionnelle
Conforter, mieux coordonner et améliorer en continu les services éducatifs et les modes de garde	CTG Moulins Communauté CAF03	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions prévues à la CTG
Adapter l'offre de services public : accessibilité des services et adaptabilité	État Moulins Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Création des maisons France Service - Conseillers numériques
Faire de la santé la clef de voûte de l'attractivité territoriale et du bien-être des habitants	Moulins Communauté ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Mailler le territoire d'une offre de soin de qualité - Déployer les actions du CLS - Déployer le PSVH
Œuvrer pour que le numérique soit au service de tous les habitants	État et partenaires institutionnels et privés	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement les plans THD - Favoriser la monter en compétence des différents publics
Soutenir les commerces de proximité sur tout le territoire	Chambres consulaires Partenaires institutionnels Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'implantation des commerces dans les centralités - Freiner l'artificialisation due au développement des zones commerciales
Ancrer et pérenniser les actions pour accroître le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants et des acteurs du territoire	Moulins Communauté Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer un plan d'actions dédié

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 4 – Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Orientation 1 : Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisables) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus pour le territoire de Moulins Communauté en matière de développement économique, d'emploi et de formation sont les suivants :

- Capitaliser sur le caractère de territoire préfecture pour valoriser l'offre d'emplois tertiaires de services publics
 - Être en veille et répondre à des appels à projet nationaux et mettre en place une stratégie foncière sur le territoire
- Développer l'offre de PME/PMI et TPE (artisanat, industrie) existante
 - A1.1 - Réfléchir à la faisabilité et l'opportunité de la création d'une agence de développement économique
 - Mener une réflexion sur la reprise des zones d'activité communales par Moulins Communauté
 - Envisager la reprise de l'aérodrome par Moulins Communauté
 - Travailler avec les entreprises locales pour les aider à accéder à la commande publique
 - Réviser la zone logistique du Logiparc 03 notamment sa partie tertiaire
 - Étudier la constitution d'une offre de locaux communautaire à destination des artisans pour faciliter leur installation ou leur déplacement sur l'agglomération
- Activer un réseau et des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire
 - Animer un réseau des acteurs de l'ESS
 - Étudier la faisabilité et l'opportunité d'un chantier d'insertion mobile en milieu rural
 - Réfléchir à la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics
 - Envisager la structuration d'une filière autour de l'économie circulaire
- Créer une nouvelle filière économique liée aux patrimoines naturel et bâti en s'appuyant sur les pépites du territoire (CNCS, rivière Allier, fleuve Loire)
 - S'appuyer sur le pôle des métiers d'art et du design et capitaliser sur son ouverture
- S'appuyer sur le patrimoine architectural d'envergure internationale : le Berceau des Bourbons
 - Faire rayonner les actions du Pays d'art et d'histoire
 - Accompagner et soutenir l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) de Souvigny
 - Envisager la création d'un nouveau musée de la Visitation
 - A1.2 - Préserver le petit patrimoine et les éléments constitutifs de l'architecture du bourbonnais
- Faire rayonner les potentiels du territoire et l'ancre comme destination touristique régionale et nationale (tourisme vert, patrimoine culturel, etc.)
 - Capitaliser sur le label PAH et amplifier l'offre touristique
 - Favoriser la création d'hébergement touristique de grande capacité et de qualité
- Pérenniser une offre de formation en phase avec les atouts du territoire et les besoins des entreprises
 - Ancrer des formations professionnelles en lien avec les besoins du territoire
 - S'appuyer sur le campus d'excellence pour développer de nouvelles formations
- Soutenir le tissu agricole existant et valoriser les emplois agricoles pour les rendre plus attractifs
 - Développer l'agriculture biologique
 - Conforter les circuits-courts sur l'agglomération
 - Mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Déployer les activités du numérique au service de l'emploi sur tout le territoire
 - Booster l'offre de formation des métiers du numérique
- Continuer et amplifier les démarches de communication pour une meilleure visibilité du territoire à l'échelle régionale et nationale
 - Déployer un plan d'actions dédié

Orientation 2 : Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus pour le territoire de Moulins Communauté en matière de transition écologique sont les suivants :

- Poursuivre les actions pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages
 - A2.1 - Finaliser les travaux prévus au schéma d'aménagement des Berges de l'Allier (Berges 3 et 4)
 - A2.2 - Finaliser et capitaliser sur la Maison de la rivière Allier
 - A2.3 - Engager notre territoire vers la labellisation Ramsar, déployer des actions nouvelles avec les partenaires et s'inscrire dans une nouvelle gouvernance de la rivière Allier
 - Mettre en œuvre des actions de valorisation de la Réserve naturelle régionale du Val de Loire Bourbonnais
- Continuer à préserver la ressource en eau et déployer un dispositif de prévention du risque inondation
 - Déployer les actions du contrat Val d'Allier Alluvial
 - Réaliser et veiller au déploiement des schémas directeurs d'eau potable et élaborer un plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) à l'échelle de l'agglomération
 - Mettre en réseaux les plans communaux de sauvegarde (PCS) et de prévention du risque inondation et tendre vers un plan de sauvegarde à l'échelle de l'agglomération
 - S'inscrire dans la démarche Programme d'Aménagement et d'Intérêt Commun (PAIC)
- Ancrer le territoire dans une dynamique de décarbonation et d'innovations
 - A2.6 - Encourager la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou communautaires
 - Réaliser un schéma de développement EnR sur le territoire, respectueux de nos paysages, de notre patrimoine et de l'activité agricole et en déployer les actions
 - A2.8 - Créer un outil pour porter les projets en matière d'EnR
 - A2.7 - Améliorer la gestion de l'éclairage public
- œuvrer pour une gestion durable des déchets
 - Favoriser la création d'entreprises de valorisation de déchets (ex. BTP, industriel, etc.)
 - Améliorer la collecte et le tri sur tout le territoire
- œuvrer pour une agriculture qualitative et durable en adéquation avec son terroir pour une alimentation locale et saine
 - Permettre aux producteurs locaux de mieux répondre aux appels d'offre des collectivités en qualifiant des volumes cohérents avec la production locale
 - Réflexion sur la faisabilité d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)
- Renforcer et finaliser les connexions avec les territoires extérieurs en capitalisant sur la position géographique du territoire de l'agglomération
 - Faciliter le renforcement de l'axe Paris-Clermont-Ferrand et Nantes-Lyon avec des arrêts à Moulins pour des liaisons fiables et performantes
 - S'inscrire dans les démarches de nouvelles dessertes ferroviaires sur Moulins
 - Saisir l'A79 comme vecteur d'attractivité
 - Finaliser la mise en 2x2 voies de la RN7 sur notre territoire
 - Finaliser l'ouvrage du 2^{ème} pont sur l'Allier et saisir l'opportunité pour un développement
 - A2.4 - Réaliser la Via Allier et constituer une offre touristique globale autour de cet itinéraire structurant
 - A2.5 - Créer une voie verte Montluçon, Souvigny, Moulins, jusqu'au Canal Latéral à la Loire et au fleuve Loire
- Proposer des solutions de mobilités protéiformes adaptées à la mixité rurale et urbaine caractéristique du territoire de l'agglomération
 - Déployer les actions du plan de mobilité
 - Déployer les actions du schéma cyclable
 - Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées sur le cœur d'agglomération pour augmenter la part des mobilités actives et le linéaire cyclable sur le territoire

Orientation 3 : pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus pour le territoire de Moulins Communauté en matière de services à la population et de cohésion sociale et territoriale sont les suivants :

- Permettre une cohésion territoriale entre Moulins Communauté et ses 44 communes
 - Développer les solidarités et les complémentarités entre communes
 - Mettre en place une nouvelle armature territoriale pour offrir une cohérence aux actions de l'ensemble des politiques contractuelles
- Développer un territoire ambition à toutes les échelles
 - Mettre en place un pacte fiscal et financier comme outil de soutien aux communes
- Déployer une politique de l'habitat agile et offensive dans toutes les centralités urbaines et rurales de l'agglomération et au service de tous les publics
 - Définir une politique communautaire de l'habitat par la mise en œuvre d'un nouveau PLH
 - Poursuivre le programme de rénovation et d'entretien des aires d'accueil et de grands passages
 - Accélérer la rénovation du parc privé et public en coeurs de bourgs et de villes
 - A3.2 Réaménager et entretenir les voiries et les espaces publics pour améliorer l'attractivité des coeurs de bourgs et de villes
 - A.3.3 Diversifier l'offre d'habitat sur l'agglomération
 - A 3.4 Entretenir et améliorer le patrimoine bâti communal et communautaire
- Développer des politiques publiques en faveur des personnes fragiles et accompagner les séniors
 - Accompagner le vieillissement structurel de la population du territoire
- Faire de l'intégration sociale, citoyenne et économique des jeunes une priorité
 - Retenir davantage les jeunes sur le territoire
- Conforter, mieux coordonner et améliorer en continu les services éducatifs et les modes de garde
 - Déployer les actions prévues à la Convention territoriale globale
- Adapter l'offre de services public : accessibilité des services et adaptabilité
 - Créer des maisons France Service
 - Déployer les actions des Conseillers numériques
 - A3.5 - Améliorer les services de proximité aux habitants
 - A3.6 - Améliorer l'offre d'équipements structurants (sportifs, culturels, etc.) et de proximité
- Faire de la santé la clef de voûte de l'attractivité territoriale et du bien-être des habitants
 - A3.1 - Réaliser le projet santé villes hôpital (PSVH), et le mettre à disposition de la politique de santé publique du territoire
 - Réactualiser les actions prévues au Contrat Local de Santé et en faire la promotion
 - Réaliser la maison de santé de Lurcy-Lévis et permettre le rayonnement de son offre sur les communes à proximité
 - A3.7 Mailler le territoire par une offre de santé et lutter contre la désertification médicale
- œuvrer pour que le numérique soit au service de tous les habitants
 - Déployer les plans THD
 - Déployer les actions en lien avec les Smart-village
- Soutenir les commerces de proximité sur tout le territoire
 - A3.8 Favoriser l'implantation des commerces dans les centralités
 - Freiner l'artificialisation due au développement des zones commerciales
- Ancrer et pérenniser les actions pour accroître le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants et des acteurs du territoire
 - Déployer un plan d'actions dédié

[Annexe 2 – Fiches actions](#)

**Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté**

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisables) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire
Action°1.1	Réfléchir à la faisabilité et l'opportunité de la création d'une agence de développement économique communautaire
Maître d'ouvrage	Moulins Communauté
Description de l'action	<p>Gagner en lisibilité et en reconnaissance vis à vis de la sphère économique à travers un outil opérationnel dont les acteurs du territoire pourront faire partie / Animer et coordonner les acteurs économiques (commerce, artisanat, industrie, agriculture, ESS ...) pour faire le lien entre entreprises, et territoire / Confirmer que l'ensemble du champ économique, par ses enjeux et son rôle dans le renforcement de notre attractivité, nécessite une structure spécifique au service du territoire / Flécher un opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie de Moulins Communauté / Mettre en réseau les entreprises pour qu'elles deviennent prestataires les unes des autres</p> <p>Il s'agit de créer une agence de développement économique qui intègre une grande diversité d'acteurs du développement économique : entreprises, financeurs, consulaires, représentants des partenaires sociaux, etc... Cette agence permettra de dynamiser l'économie au niveau local en lien avec les échelons locaux et nationaux, d'animer des réseaux économiques en complémentarité avec les structures existantes et de créer ou renforcer des partenariats entre acteurs locaux (privés et publics). Son rôle sera également d'accompagner à travers elle, les entreprises petites et grandes, dans les différentes phases de création et de développement et de structurer une stratégie et un plan d'actions pour attirer de nouveaux prospects externes au territoire.</p>
Partenaires	Chambres consulaires
Coût prévisionnel	Non défini à l'heure actuelle
Plan de financement	Non défini à l'heure actuelle
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : Mise en réseaux des acteurs du développement économique - Qualitatif : Installation de l'agence de développement économique

**Fiche action – Générique
CRTE Moulins Communauté**

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisables) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire
Action°1.2	Préserver et valoriser le petit patrimoine et les éléments constitutifs de l'architecture du bourbonnais
Maître d'ouvrage	Communes concernées

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration du patrimoine : tableau d'église et lavoir à Château-sur-Allier - Réfection du clocher de l'église au Veurdre - Restauration de la fontaine Sainte-Anne à La-Chapelle-aux-Chasses - Restauration de la Bascule à La Chappelle-aux-Chasses - Rénovation du lavoir à Limoise - Réfection toiture église à Lurcy-Lévis - Restauration et mise en valeur de l'intérieur de l'église Saint-Julien à Neuilly-le-Réal - Restauration de l'église prieurale selon le schéma directeur établit à Souvigny - Rénovation du lavoir à Souvigny - VRD du clos des Ducs à Souvigny - Valorisation d'une ancienne usine à Thiel-sur-Acolin - Rénovation du lavoir à Thiel-sur-Acolin - Travaux au patrimoine culturel : église, Château de Panloup, lavoir des Bataillots à Yzeure
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Quantitatif : réalisation des travaux prévus</p> <p>Qualitatif : satisfaction des habitants</p>

Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action n°2.1	Finaliser les travaux prévus au schéma d'aménagement des Berges de l'Allier (Berges 3 et 4)
Maître d'ouvrage	Moulins Communauté
Description de l'action	<p>Valoriser le patrimoine naturel, marqueur de l'identité du territoire à des fins touristiques, paysagères et environnementales tout en préservant les milieux naturels de bords de rivière Allier / Aménager et valoriser les rives droites et gauches de la rivière Allier, entre le pont Régemortes et le 2ème pont pour améliorer le cadre de vie des habitants du territoire</p> <p>La rivière Allier représente un atout environnemental remarquable et un axe fédérateur majeur pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Moulins Communauté. Il est constitutif de la qualité de son cadre de vie, autant pour ses habitants que pour ses visiteurs. Dans ce sens, la valorisation de la rivière a déjà été engagée via différentes opérations réalisées dans le cadre du plan guide d'aménagement des Berges de l'Allier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la phase 1 livrée en 2021, consistant en l'aménagement et renaturation des berges en rive gauche à côté du camping et de l'aire de camping-car, - du pont de fer livrée en 2021, permettant d'engager la boucle des ponts et connaissant un succès populaire exceptionnel depuis son ouverture au printemps 2021, - de la phase 2 livrée au printemps 2022, consistant en l'aménagement d'une zone de baignade sécurisée et naturelle sur l'Allier en rive gauche entre le pont de fer et le pont Régemortes, - de la phase 3, livrée courant 2022 elle aussi, permettant d'aménager tout le secteur autour de la Maison de la rivière Allier <p>Il s'agit de poursuivre les aménagements prévus dans le cadre du schéma d'aménagement des berges. Les objectifs de la quatrième et dernière phase du projet, sont d'aménager et de valoriser les rives droites et gauches de la rivière Allier, entre le pont Régemortes et le 2^{ème} pont. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de valoriser les berges de l'Allier à des fins touristiques, paysagères et environnementales. Au-delà de préserver et de valoriser les milieux naturels de bords de rivière, ce projet permet de requalifier le parvis, en avant de l'emprise du CNCSS (Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie) et de créer une balade plantée permettant de protéger le tissu urbain en rive gauche. La requalification des deux rives permet de créer une nouvelle boucle dédiée aux mobilités douces grâce à la création de cheminements ludiques sécurisés de qualité.</p>
Partenaires	État - Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de l'Allier
Coût prévisionnel	Le budget total de cette opération est de 7,2M€.
Plan de financement	Berges 3 - Le budget total de cette opération est de 2,4 M€. L'État via la FSIL 2021 a participé à hauteur de 600 000 M€, le département de l'Allier a participé via une subvention de 500 000 M€ par le Contrat de territoire 2021-2023 et 500 000M€ de la ville de Moulins. Berges 4 - Le budget total de cette opération est de 4,8 M€. L'État, via le CPER à venir, devrait participer à hauteur de 1M€. Une participation est sollicitée auprès de la Région à hauteur de 1M€ via le CPER à venir, soit 2M€ au total de subvention au titre du CPER. Pour information, le département de l'Allier (CD03) devrait participer également à hauteur de 1M€ au titre d'un prochain contrat de territoire.
Calendrier	Livraison Berges 3 - mi-2022 Livraison Berges 4 - 2024

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de passages sur site Qualitatif : satisfaction des habitants de l'agglomération et des touristes
-----------------------------------	--

Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action n°2.2	Finaliser et capitaliser sur la Maison de la rivière Allier
Maître d'ouvrage	Moulins Communauté
Description de l'action	<p>La rivière Allier, une des dernières rivières sauvages d'Europe, fait partie du patrimoine naturel et remarquable de l'agglomération de Moulins Communauté. C'est un élément à la fois structurant, rayonnant et force d'attraction. Les enjeux que porte cet équipement sont multiples. Il s'agit d'ouvrir la ville-centre vers la rivière Allier, de développer des activités économiques, touristiques, de loisirs, de s'inscrire dans la continuité de l'aménagement des berges, et de promouvoir les déplacements modes doux avec l'utilisation d'un ancien pont de la SNCF.</p> <p>Le projet est structuré autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un espace de découverte de la dimension touristique, culturelle et éducative du territoire s'appuyant sur la rivière Allier et sa biodiversité, ainsi que sur le patrimoine très riche de Moulins Communauté labellisation Pays d'art et d'histoire, • d'un espace de découverte du patrimoine écologique avec mise en place de programmes d'activités autour des espaces naturels (sorties natures, ateliers pratiques, animations pédagogiques...), • d'un lieu de partage, de connaissances, d'échanges d'expériences, ... • d'un lieu dédié aux activités nautiques (canoë, pêche, ...) et de randonnées (pédestres, vélos, ...), comprenant toutes les fonctionnalités utiles à ces pratiques, • d'un lieu de restauration <p>Des retombées économiques sont attendues sur notre territoire pour les opérateurs touristiques et les acteurs du patrimoine (bâti / naturel). La Maison de la rivière Allier offrira un « guichet » patrimonial et touristique qui aura pour vocation à renvoyer les publics vers le territoire et ses acteurs (patrimoines, culture, tourisme vert, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites guidées, châteaux & belles demeures, musées ... - activités / sports / loisirs : <ul style="list-style-type: none"> - balades et découverte de notre patrimoine naturel (canal latéral à la Loire, sentiers de la réserve naturelle du val d'Allier et du val de Loire Bourbonnais...) & visite d'espaces naturels sensibles, découverte de la rivière et de la faune et la flore (visites guidées, balades, halte canoë pour les itinérances...) - découverte de parcs arborés - pratiques d'activités : pêche (plans d'eau, étangs), randonnées (vélo, VTT... pédestre), sport équestre, accrobranches, golf, plans d'eau, animations animalières - hébergements : hôtellerie, gîtes, aires d'accueil de camping cars et de stationnement ... - restauration ; découverte des produits locaux ...
Partenaires	Europe, État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Allier
Coût prévisionnel	Le budget total de cette opération est de 2,8 €HT
Plan de financement	<p>Étude Maison de la rivière - 640 000€ financé par Moulins Communauté 2020-2021</p> <p>Maison de la rivière – 614 900€ par l'Europe via l'axe 8 du FEDER, 500 000€ par l'État via le FSIL 2019, 719 000€ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via le Contrat 2 Ambition Région, 709 500€ du Département d'Allier, 1 571 500€ financé par Moulins Communauté</p> <p>Étude CIAP Maison de la rivière - 70 000€ financé par Moulins Communauté</p>

	CIAP Maison de la Rivière - 100 000 € TTC de LEADER, 100 000 €TTC CNDS, 100 000€ TTC financé par Moulins Communauté
Calendrier	Livraison prévue pour l'été 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de passages sur site Qualitatif : satisfaction des habitants de l'agglomération et touristes

Fiche action – Projet structurant CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action 2.3	Engager notre territoire vers la labellisation Ramsar et s'inscrire dans une nouvelle gouvernance de la rivière Allier
Maître d'ouvrage	CEN Allier – CEN Bourgogne – CEN Centre-Val-de-Loire – Agence de l'eau Loire-Bretagne
Description de l'action	<p>Reconnaitre les qualités de la rivière Allier pour poursuivre et amplifier les actions menées par les acteurs du territoire pour préserver le patrimoine naturel et les valeurs sociales et culturelles / Accéder de manière facilitée à des financements par la reconnaissance des enjeux du site et des dynamiques d'acteurs au niveau international / Cordonner les initiatives, les rendre plus lisibles et cohérentes entre elles.</p> <p>La rivière Allier est une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe de l'ouest, notamment grâce à sa dynamique fluviale préservée qui lui confère une vaste zone humide alluviale de qualité. Cette caractéristique est à l'origine d'un patrimoine naturel exceptionnel qui possède une mosaïque de milieux naturels et en fait notamment le second site d'accueil d'oiseaux nicheurs en France. La rivière Allier est aussi une ressource en eau majeure pour le département, sa nappe alluviale alimente 2/3 des habitants de l'Allier en eau potable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer des actions en lien avec la labellisation Ramsar - Déployer des actions et animer constamment la logique de préservation et de valorisation avec les partenaires institutionnels et associatifs du patrimoine naturel auprès de tous les publics - Structurer une gouvernance pour la rivière Allier
Partenaires	Département Allier -Département de la Nièvre - Département du Cher - EPCI concernés
Coût prévisionnel	Non défini à l'heure actuelle
Plan de financement	Non défini à l'heure actuelle
Calendrier	2021-2023- élaboration de la candidature, dépôt du dossier et possible obtention du label A partir de 2022 – déploiement des actions de valorisation
Indicateurs d'évaluation proposés	Qualitatif : obtention de la labellisation Ramsar

Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action 2.4	Réaliser la Via Allier et constituer une offre touristique globale autour de cet itinéraire structurant
Maître d'ouvrage	Moulins Communauté Région Auvergne-Rhône-Alpes
	<p>Valoriser des modes doux de déplacements pour les mobilités touristiques mais aussi du quotidien / Incrire et faire rayonner le territoire à l'échelle supra-communautaire en s'inscrivant sur un grand itinéraire de mode doux / Développer le tourisme vert sur l'agglomération autour d'un axe nord-sud s'appuyant sur les qualités de la rivière Allier</p> <p>La Via Allier est un tronçon de la véloroute existante V70 qui permet, pour les cyclistes, de relier la Loire (à Nevers) à la Méditerranée (à Palavas-les-Flots), en passant par le Massif Central. La V70 est un élément important du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V) car elle permet notamment les connexions avec les itinéraires suivants : la Loire à Vélo (EV6), la Méditerranée à Vélo (EV8) ou encore la Via Fluvia (V73).</p>
Description de l'action	<p>Réaliser l'infrastructure Via Allier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la 1^{ère} tranche de travaux en secteur urbain entre le Pont de fer (à Moulins) et la zone d'équipements sportifs et de loisirs à Avermes s'étend sur environ 25 km entre la rive droite au Nord de Moulins et la rive gauche au sud. Cette partie, la plus urbaine du projet se situe principalement sur Moulins et Avermes, où la maîtrise foncière et l'existence de chemins permet de réaliser les travaux plus rapidement sous la maîtrise d'ouvrage de Moulins Communauté. - les tranches suivantes de travaux entre Bessay-sur-Allier et Moulins et entre Avermes et Château-sur-Allier seront réalisées à posteriori sous maîtrise d'ouvrage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes <p>L'enjeu est également d'anticiper l'utilisation de cette infrastructure structurante en organisant autour de celle-ci des prestations et une offre de services diversifiés : stationnement, hébergements, aires de repos, locations de vélos et ateliers de réparation, etc.</p>
Partenaires	Partenaires financiers : Département de l'Allier - Région Auvergne-Rhône-Alpes
Coût prévisionnel	300 000€ - Études Via Allier (EP au PRO) 3 600 000€ - Via Allier Tranche 1 3 400 000€ - Via Allier Tranche 2
Plan de financement	Via Allier Tranche 1 – Pont de fer à Moulins jusqu'à la Zone d'équipements sportifs et de loisir d'Avermes : Montant total 3 600 000€ TTC soit 3 000 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> - Participation du département de l'Allier, 20% soit 600 000 € (AMI Grand Projet) - Participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 60% soit 1 800 000€ (Ligne Via Allier)
Calendrier	Via Allier Tranche 1 - 2022-2023 Via Allier Tranche 2 – 2025-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de passage Qualitatif : satisfaction des usagers

Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action n°2.5	Créer une voie verte Montluçon, Souvigny et Moulins jusqu'au Canal latéral à la Loire et au fleuve Loire
Maître d'ouvrage	Région Auvergne-Rhône-Alpes Moulins Communauté
Description de l'action	<p style="text-align: center;">Connecter l'Est et l'Ouest du département de l'Allier / Valoriser des modes doux de déplacement / Développer le tourisme vert</p> <p>Cette nouvelle voie verte permettra de connecter l'Est et l'Ouest du territoire de l'Allier principalement sur le tracé d'une ancienne voie ferrée. Ce projet s'inscrit à la suite de l'ouverture du pont de fer et la signature avec SNCF Réseau d'une convention pour 30 ans de l'usage de l'ancienne voie ferrée désaffectée qui permet d'envisager la réalisation d'une voie verte dans la continuité des travaux réalisés, entre Moulins et Souvigny.</p> <p>Elle se raccordera à l'Est à l'Euro vélo 6 (la Loire à Vélos) en utilisant le canal latéral à la Loire. Elle croisera opportunément la Via Allier à Moulins et se connectera au parc d'attractions LE PAL.</p>
Partenaires	Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de l'Allier - Communauté de communes ou d'agglomération concernées
Coût prévisionnel	Non déterminé à l'heure actuelle – étude en 2022
Plan de financement	Concrètement, les enjeux fonciers pourraient être gérés et financés par les intercommunalités (dont Moulins Communauté au 1er rang), en lien avec le conseil départemental de l'Allier s'agissant, par endroits de ténements fonciers appartenant au département et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes réaliseraient les études et travaux d'aménagement sur l'ensemble du linéaire.
Calendrier	Phase 1 en 2023-2025 : Souvigny à Moulins (via l'ex voie ferrée) puis Yzeure Phase 2 en 2026-2027 : d'Yzeure au canal latéral à la Loire
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : nombre de passages Qualitatif : satisfaction des usagers et habitants de l'agglomération

Fiche action – Générique
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action	Proposer des solutions de mobilités protéiformes adaptées à la mixité rurale et urbaine caractéristique du territoire de l'agglomération
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	- Poursuite maillage pistes cyclables et amélioration signalétique à Avermes

	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement véhicule communal par véhicule électrique ou hybride avec mise en place d'une borne de recharge privée dans les locaux techniques au Veurdre - Création d'un centre d'autopartage (mise à disposition temporaire du véhicule) au titre de la mobilité (pas de transports en communs sur la commune) au Veurdre - Implantation d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques au Veurdre - Aménagement pour l'accueil du projet Via Allier au Veurdre - Réalisation de la Via Allier - Voie verte Souvigny, rivière Allier, fleuve Loire. 2 phases : Souvigny à Yzeure 2023-2025 puis Yzeure au fleuve Loire 2026-2027 - Déployer les actions du plan de mobilité sur les 44 communes de l'agglomération - Déployer les actions du schéma cyclable sur les 7 communes de l'agglomération - Mobilités durables du quotidien : création d'itinéraires cyclables sur les axes structurants par Moulins Communauté - Mettre en place une politique de vélos sur l'agglomération de Moulins Communauté - Aménagement "arrivée voie verte" sur friche SNCF à Souvigny
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Quantitatif : diminution de la consommation d'énergie des communes</p> <p>Qualitatif : satisfaction et confort des usagers</p>

Fiche action – Générique CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action n° 2.6	Encourager la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou communautaires
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation thermique des bâtiments du groupe scolaire Jean Moulins, à Avermes - Rénovation énergétique dans le cadre de RCVCB : restaurant scolaire, ancienne mairie, gymnase, salles de classes et accueil périscolaire à Bessay-sur-Allier - Rénovation énergétique de la salle polyvalente, foyer du foot, mairie, atelier municipal, maison des associations, club de l'amitié, vestiaire du foot à Bessay-sur-Allier - Rénovation entre autres énergétique, des 2 bâtiments de l'école, à Dornes - Programme de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments communaux (mairie, bâtiments scolaires et périscolaires) et logements locatifs en partenariat avec le SDE03 à Garnat-sur-Engièvre - Rénovation thermique et énergétique du bâtiment comprenant la mairie, l'école et la cantine au Veurdre - Rénovation énergétique et réhabilitation logement communal (isolation, changement de menuiseries, remplacement de la chaudière) à Limoise - Rénovation du gymnase dont énergétique des Champins à Moulins - Réfection toiture salle polyvalente avec isolation et installation panneaux photovoltaïques pour auto consommation à Neure - Études thermiques des bâtiments communaux, simulations dynamiques et préconisations d'optimisation à Neuvy - Travaux isolation thermique et étanchéité à la maison de la musique à Souvigny - Travaux isolation thermique et étanchéité à la maison des jeunes et de la culture à Souvigny - Rénovation énergétique des bâtiments communaux à Souvigny - Rénovation énergétique des écoles à Yzeure - Rénovation énergétique de la gendarmerie à Yzeure

Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics Qualitatif : satisfaction et confort des usagers

Fiche action – Générique

CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action n°2.7	Améliorer la gestion de l'éclairage public
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'éclairage terrain C du stade à Avermes - Remplacement de 92 foyers en LED sur les candélabres le long de la RN7 à Bessay/Allier - Changement en LED des éclairages du stade d'athlétisme - CPER demandée 100 000 € HT à Moulins - Remplacement de l'éclairage public par un éclairage LED au Veurdre - Mise en place d'un éclairage public en LED sur l'église du Veurdre - Programme d'amélioration de l'éclairage public sur la ville de Moulins, - Remplacement de l'éclairage public par un éclairage LED à Montilly - Remplacement de l'éclairage des bâtiments publics par un éclairage LED (mairie, école, accueil de loisirs, salles communales, etc.) à Montilly
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : diminution de la consommation d'énergie des communes

Fiche action – Générique

CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°2	Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels
Action 2.8	Développer les EnR sur le territoire dans le respect des paysages et des milieux naturels
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente au Veurdre - Réfection de la toiture de l'église avec panneaux photovoltaïques à Limoise - Création d'un parking proche de la salle polyvalente avec panneaux photovoltaïques à Limoise - Construction chaudière écologique centralisée en remplacement des 13 chaudières existantes à Souvigny - plan d'action du PCAET
Calendrier	2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics Qualitatif : satisfaction et confort des usagers
--	---

Fiche action – Projet structurant
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.1	Réaliser le projet santé villes hôpital (PSVH), et le mettre à disposition de la politique de santé publique du territoire
Maître d'ouvrage	Évoléa
Description de l'action	<p>Attirer et fidéliser des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire (travailler des synergies entre hôpital et libéraux situés notamment sur des communes rurales et périurbaines, proposer des logements adaptés, abordables et conviviaux, permettre aux professionnels de se consacrer à leur pratique et d'être dégagés de l'administratif ...) / Développer le sentiment d'appartenance au sein de la communauté médico-sociale (favoriser les échanges, éviter l'isolement des jeunes praticiens (notamment installés dans le rural)) / Offrir une offre de santé aux personnes qui n'y ont pas accès par manque de praticiens / Favoriser un parcours de soin intégré (travailler sur les consultations non programmées, établir des liens avec les urgences) hospitalières afin de contribuer à les décharger</p> <p>Il s'agit de réaliser un futur centre de santé s'inscrivant dans une pleine complémentarité avec l'ensemble des maisons de santé pouvant exister en milieu rural et périurbain dans l'agglomération. Il permettra notamment de dispenser des soins par télémédecine. Le projet sera situé en face du centre hospitalier Moulins-Yzeure. 1,2 ha sera aménagé pour un programme de construction de 7400 m². Il sera constitué : d'un centre de santé (« structure santé ») avec demande d'un agrément ARS, d'un tiers-lieu, d'un espace petite enfance, etc. Le site accueillera également plus de 80 logements, à savoir 30 logements dans la résidence santé, 31 logements santé conventionnés (moitié en PLS et moitié en PLAI) et 25 logements en accession sociale à la propriété.</p>
Partenaires	Partenaires principaux : Ville de Moulins, Moulins Communauté Partenaires financiers : État - Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de l'Allier - Ville de Moulins Opérateur du projet : Évoléa - MGEN / VyV – Ville de Moulins
Coût prévisionnel	Un projet de santé et d'attractivité du territoire à environ 7,6M€ hors logements (sur un total à près de 14M€ logements inclus), à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'ensemble : 3,5M€ TTC soit 2,9 M€ HT - Centre de santé : 1,5M€ TTC soit 1,3 M€ HT - Résidence santé : 2,3M€ TTC soit 2,1 m€ HT - Autres aménagements (petite enfance, tiers-lieux...) : 0,6M€
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : stabilisation et/ou augmentation du nombre de professionnel de santé Qualitatif : satisfaction des usagers

Fiche action – Générique
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.2	Réaménager et entretenir les voiries et les espaces publics dans une logique de l'amélioration

	de l'attractivité résidentielle des coeurs de bourgs et de villes
Maître d'ouvrage	Communes concernées
	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire pour camping-cars à Aurouër - Entrée de proximité : montée avenue des Illes à Avermes - Secteur apaisé du centre-ville : aménagement de la rue du 8 mai et de la place Claude Wormser à Avermes - Arrières des Portes d'Avermes à Avermes - Aménagement urbain et paysager de l'îlot B phase 1 ZAC Cœur de Ville à Avermes - Programme de réfection des voiries à Avermes - Espaces récréatifs et cheminements piétons de la phase 2 de la ZAC Coeur de Ville à Avermes - Aménagement du verger communal à Besson - Création d'une aire de camping-car à Besson - Revitalisation du centre bourg à Chapeau - Investissement voirie : entretien, rénovation à Chézy - Révision du PLU à Coulandon - Aire des Bernardins : création d'un chemin et aménagement de mobilier urbain à Dornes - Rue Neuve : réfection des trottoirs (assainissement) à Dornes - Pont de Mulnet : étude état et réfection à Dornes - Reconquête du centre-bourg : requalification de la rue de la Croix des Rameaux, mise en place de signalétique commerciale et touristique, requalification du cœur de bourg avec création d'une place traversante, optimisation du stationnement, végétalisation de l'espace public, réfection des façades et création de nouveaux espaces publics à Garnat-sur-Engièvre - Aménagement du bourg avec parking à Gennetines - Poursuite de l'aménagement de l'espace détente, loisirs avec la création d'un petit étang à Gouise - Création d'un parking desservant le cimetière et le terrain de foot à Limoise - Remplacement du mobilier autour de l'étang (tables de pique-nique et installation de jeux) à Limoise - Création d'un cheminement piétonnier dans le bourg (abaisser les bordures) à Limoise - Aménagement du boulevard Gambetta (traversant le bourg) à Lurcy-Lévis - Travaux de voirie à Lurcy-Lévis - Espace extérieur public à Lusigny - Redynamisation du centre bourg Le Veurdre - Travaux RD 105 et RD 161 à Montbeugny - Aménagement de la Place des Tilleuls à Montilly - Travaux de voirie à Montilly - Réalisation de la Stratégie urbaine et patrimoniale du cœur de ville à Moulins - Révision du Plan Local d'Urbanisme à Neuilly-le-Réal - Reconquête centre bourg à Pouzy-Mésangy - Travaux voiries à Pouzy-Mésangy - Aménagement et embellissement du bourg à Saint-Ennemond - Requalification Rue Albert Minier, aménagement place Charles de Gaulle, aménagement place Saint-Eloy, requalification Rue Maris Delaume, aménagement Rue de Nevers, place de la Mairie (Les Promenades), Parking route de Montmarault, à Souvigny - Projet de sécurisation des traversées de bourg, Thiel- sur-Acolin - Aménagement global du secteur allant de la future aire de services de l'A79 jusqu'à l'entrée du centre bourg à Toulon-sur-Allier - Revitalisation du centre-bourg à Trévol - Réaménagement de la Place centrale Jean Thomas au cœur de bourg à Trévol - Requalification de la place du Monument aux Morts, rue de la Gare et aménagement de l'ex RN7 dans la traversée du bourg à Villeneuve-sur-Allier - Aménagement place Jules Ferry à Yzeure
Calendrier	2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réalisation des travaux prévus Qualitatif : satisfaction et confort des habitants
-----------------------------------	--

Fiche action – Générique

CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.3	Diversifier l'offre d'habitat sur l'agglomération
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la construction d'une résidence séniors à Besson - Acquisition foncière à Besson - Construction de petits logements (3 ou 4) très accessibles à destination de personnes âgées non dépendantes à Bresnay - Projet d'acquisition/réhabilitation de deux petites maisons mitoyennes afin d'y accueillir des artisans d'art du département et leur offrir un espace de travail et d'exposition/vente. Il est situé à proximité de la Micro-folie. Mettre en avant l'excellence nous paraît structurant et fédérateur à Couzon - Nouveau lotissement : carte communale, achat de terrain, travaux à Dornes - Lotissement à Gennetines - Revitalisation du centre bourg : achat de foncier et construction de 3 logements pour personnes âgées ou apprentis à Gouise - Travaux camping + logement communal au Veurdre - Création d'un logement PMR (isolation et menuiseries aux normes énergétiques, installation d'une PAC air-eau) à Limoise - Achat d'un terrain constructible dans le bourg à Limoise - Programme de logement inclusif - construction – réhabilitation à Montbeugny - Acquisition et viabilisation de terrains pour création d'un lotissement à Neuilly-le-Réal - Construction de 2 pavillons au chemin de la Vignolette à Neure - Un lotissement route de d'Autry à Souvigny - Construction de logements locatifs sociaux en collaboration avec Evoléa à Toulon-sur-Allier - Construction de logements pour les personnes âgées autonomes à Thiel-sur-Acolin - Opération habitat (avec bailleur social) à Trévol - Développement du quartier de la voie verte à Moulins
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réalisation des travaux prévus Qualitatif : satisfaction des habitants

Fiche action – Générique

CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.4	Entretenir et améliorer le patrimoine bâti communal et communautaire

Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la toiture de la mairie, et des toilettes publiques, mur du cimetière à Aurouër - Réfection du logement situé au-dessus de la Mairie pour mise en location à Aurouër - Aménagement d'un local technique communal à Aurouër - Réfection de la toiture des Arts et ancienne école du bourg à Avermes - Extension des services techniques à Avermes - Salle polyvalente – Rénovation dans son ensemble à Bessay-sur-Allier - Atelier communal à Besson - Réfection de logements communaux à Besson - Réfection de la salle des fêtes (ou construction d'une nouvelle salle) à Chapeau - Rénovation des logements communaux, mairie, salle des fêtes à Château-sur-Allier - Réhabilitation de 4 logements au-dessus de la mairie + chauffage mutualisé avec la salle polyvalente, etc. à Chevagnes - Rénovation habitat dans le cadre du RVCB à Chézy - Travaux toiture de l'auberge à Coulandon - Aménagement intérieur de la mairie à Gannay-sur-Loire - Travaux toiture de la mairie à Gennetines - Travaux cimetière et équipements à Château-sur-Allier - Réfection de la salle des associations, l'école et la mairie, clôture extérieure maison communale à la Chapelle-aux-chasses - Rénovation de logement locatif et locaux techniques au Veurdre - Extension et rénovation de la salle polyvalente existante (isolation, éclairage en LED, changement de chaudière) à Limoise - Réfection des toilettes publiques à Limoise - Réfection logement 1er étage Poste, réfection logement 1er étage 67 Bld Gambetta (Kinés), Réfection Mur Cimetière, et remise en état du monument aux morts à Lurcy-Lévis - Climatisation de la salle socioculturelle et de la salle polyvalente à Lurcy-Lévis - Fenêtre de la mairie et hangar de stockage bois à Lurcy-Lévis - Travaux de rénovation de la salle polyvalente à Marigny - Démolition bâtiment industriel (estimation réalisée par la commune) à Montbeugny - Remplacement des chaudières fioul salle polyvalente et bar associatif et éclairage LED salle polyvalente à Montilly - Modernisation de l'hôtel de ville à Moulins - Centre de loisirs des Mounines (définition d'une nouvelle offre) à Moulins - Restructuration du pôle enfance (Relais Petite Enfance, Accueil périscolaire et accueil des collégiens) à Neuilly-le-Réal - Restructuration du Pôle Services (Mairie) à Neuilly-le-Réal - Travaux cantine scolaire, groupe scolaire, accueil de loisirs et climatisation maison de santé, à Neuvy - Réfection salle de bain logement communal, changement radiateurs dans un autre logement communal et réfection toiture logement communal à Paray-le-Frésil - Travaux de toiture bâtiment public à Pouzy-Mésangy - Réhabilitation en logements de l'ancienne école du hameau de Champroux à Pouzy-Mésangy - Travaux sur le bâtiment mairie (climatisation réversible, éclairage, fenêtre, rénovation murs et penture) à Saint-Martin-des-lais - Rénovation de la salle polyvalente à Toulon-sur-Allier - Réhabilitation (isolation, cage d'escalier ...) d'un bâtiment communal comprenant 4 logements locatifs et la cantine scolaire à Toulon-sur-Allier - Agrandissement de la cantine, du préau, et voir pour l'école et de la mairie à Trévol - Réhabilitation du centre commercial en maison d'associations à Trévol - Bâtiment préfabriqué à démolir et réorganisation de l'espace dans la cour de l'école
Calendrier	2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réalisation des travaux prévus Qualitatif : satisfaction des habitants
-----------------------------------	---

Fiche action – Générique

CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.5	Améliorer les services de proximité aux habitants
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un city-stade à Aubigny - Construction de la maison de services aux habitants à Avermes - Extension de la crèche et aménagements et équipements + laverie communale à Avermes - Aménagement du Parc de la Rigolée et création d'un city-stade à Avermes - Aménagement de la halle du marché à Avermes - Aménagement du parc de la Biodiversité à Avermes - Pataugeoire et pompe à chaleur accueil de loisirs à Avermes - Construction city-stade à Bagneux - Tiers-lieu multigénérationnel à Besson - Création d'un city-stade à Chevagnes - Construction (+ augmentation de la capacité d'accueil) de la nouvelle crèche - Construction d'une grande halle ouverte à Couzon - Salle de travail, archives, aménagement bibliothèque et espace informatique à Gannay-sur-Loire - Acquisition d'un immeuble situé au 9 Grande rue pour l'aménager en un espace de convivialité regroupant un café, un espace de restauration rapide et un multiservice avec une gamme de services de proximité à Garnat-sur-Engièvre - Construction salle des fêtes à Gennetines - Création d'une MAM et/ou d'une salle pour les associations, les jeunes ou d'une résidence d'artistes à Gouise - Aménagement locaux commerciaux à place Henri Barbesse à Veurdre - Extension Halte-garderie à Lurcy-Lévis - Création d'un plateau ludique et sportif à Montilly - Local jeunesse à Moulins - Local de restauration scolaire centre-ville à Moulins - Création d'un city-stade à Neuvy - Construction d'une crèche et réorganisation site "espace petite enfance" à Souvigny - Accueil périscolaire à Thiel-sur-Acolin - Création d'un city stade et d'une salle pour les associations et les jeunes à Toulon-sur-Allier - Pôle commerces et services : boulangerie, coiffeuse, vente de produits du terroir (demande de nos producteurs trévolois, vu avec la chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et le service accueil du Conseil départemental), installation d'une sophrologue trévoloise à Trévol - Construction d'un city-stade à Villeneuve-sur-Allier - Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ex gare SNCF en tiers lieu à Villeneuve-sur-Allier - Travaux d'Yzatis à Yzeure - Métamorphose des Ozières à Yzeure - Construction d'un dojo communautaire par Moulins Communauté
Calendrier	2022-2026

Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : amélioration du maillage de l'offre de services Qualitatif : satisfaction des habitants
-----------------------------------	--

Fiche action – Générique
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.6	Améliorer l'offre d'équipements structurants (sportifs, culturels, etc.) et de proximité
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du terrain en vue de la construction d'un complexe sportif et construction du complexe sportif dans une logique de développement durable par la mutualisation du système de chauffage collectif partagé avec le Groupe scolaire Jean Moulin en lien avec le réseau de chaleur de l'agglomération, à Avermes - Réfection cours de tennis, à Avermes - Acquisition et aménagement bâtiment modulaire cyclo VTT à Avermes - Implantation de 50 grands supports métalliques pour des expositions XXL dans le parc de la Microfolie (Photographes professionnels, amateurs, collèges, lycée, thématiques culturelles, sociétales) avec accès gratuit du parc à Couzon - Construction d'une "Folie" dans le parc, kiosque à musique en lien avec le projet musique qui va être élaboré à la micro-folie. (chant chorale et découverte de la musique classique.) L'objectif est d'y organiser des concerts en extérieurs, évènements pour tous et gratuits à Couzon - Réfection sol salle omnisports à Lurcy-Lévis - Tennis couvert à Moulins - Création de terrain de paddle à Moulins - Achèver le projet Hector Rolland à Moulins - Rénover le palais des sports à Moulins - Définir une politique sportive à Moulins - Création d'une résidence d'artistes et d'exposition à Moulins - Création d'un nouveau musée de la Visitation à Moulins - Extension du CNCS à Moulins - Restructuration du musée à Souvigny - Transfert des cours de tennis sur pôle sportif à Souvigny - Remise en état des vestiaires du stade (espace à créer pour les dames) à Souvigny - Travaux sur les sites sportifs : gymnase François Villon et salle omnisports de Bellevue + stade Serge Mésonès à Yzeure - Réfection étanchéité et couverture de l'Ovive, CPER demandée – 60 000 € HT
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantitatif : réalisation des travaux prévus Qualitatif : satisfaction des usagers

Fiche action – Générique
CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.7	Mailler le territoire par une offre de santé et lutter contre la désertification médicale
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un local médical pour y installer un médecin à Château-sur-Allier - Aménagement d'une salle de réunion et d'un studio pour loger un médecin à la maison médicale de Dornes - Création d'une maison de santé à Lurcy-Lévis - Réaliser le projet santé ville hôpital à Moulins (PSVH) - Agrandissement de la maison médicale (demandes de professionnels de santé) à Trévol
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Quantitatif : réalisation des travaux prévus</p> <p>Qualitatif : satisfaction des usagers</p>

Fiche action – Générique CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.7	Œuvrer pour que le numérique soit au service de tous les habitants
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement salle de coworking à Besson - Création d'un espace de coworking au Veurdre - Équipement informatique et numérique pour l'école à Montbeugny - Développement du WIFI public à Moulins - Aménagement d'un espace informatique dédié aux administrés à Gannay-sur-Loire
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Quantitatif : réalisation des travaux prévus</p> <p>Qualitatif : satisfaction des usagers</p>

Fiche action – Générique CRTE Moulins Communauté

Orientation stratégique n°3	Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire
Action n° 3.8	Favoriser l'implantation de commerces dans les centralités
Maître d'ouvrage	Communes concernées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et aménagement d'un local commercial ilots phase 1 ZAC cœur de ville à et aménagement commercial de l'ilôt B phase 1 ZAC Coeur de Ville à Avermes

	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en boulangerie associée à divers services (paniers bio, colis, etc.), acquisition du bâtiment réalisé en 2021 à Chemilly - Aménagement centre-bourg commerce et halle à Montbeugny - Extension de la zone artisanale (création voirie et réseaux) à Neuilly-le-Réal - Maison à pan de bois (maison multi-services, associations, bibliothèque, accueil touristique ...) à Souvigny - Halle et restaurant à Thiel-sur-Acolin - Boulangerie à Thiel-sur-Acolin
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Quantitatif : réalisation des travaux prévus</p> <p>Qualitatif : satisfaction des usagers</p>

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

Renforcer l'attractivité et développer des emplois durables (non délocalisable) en capitalisant sur les atouts (notamment patrimoniaux et culturels) du territoire					
Objectif opérationnel	Action	Contribution aux enjeux du CRTE			Dispositifs
		Dev. éco	Cohésion sociale	Transition éco	
Capitaliser sur le caractère de territoire préfecture pour valoriser l'offre d'emplois tertiaires de services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Être en veille et répondre à des appels à projet nationaux - Mettre en place une stratégie foncière sur le territoire 	X			<ul style="list-style-type: none"> - Candidature à des appels à manifestation d'intérêt de l'Etat
Développer l'offre de PMI/PME et TPE (artisanat, industrie) existante et riche	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer la création d'une agence de développement économique - Mener une réflexion sur la reprise des zones d'activité communales par Moulins Communauté - Envisager la reprise de l'aérodrome par Moulins Communauté - Travailler avec les entreprises locales pour les aider à accéder à la commande publique - Réviser la zone logistique Logiparc 03 - Étudier la constitution une offre de locaux communautaire à destination des artisans pour faciliter leur installation ou leur déplacement sur l'agglomération 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Aides économiques de l'Etat, de la Région et du Département - AMI du plan de Relance
Activer un réseau et des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un réseau des acteurs de l'ESS - Étudier la faisabilité et l'opportunité d'un chantier d'insertion mobile en milieu rural - Réfléchir à la mise en place de clauses d'insertion dans les marchés publics - Envisager la structuration d'une filière autour de l'économie circulaire 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de ville
Créer une nouvelle filière économique liée aux patrimoines naturel et bâti en s'appuyant sur les pépites du territoire (CNCS, rivière Allier, fleuve Loire)	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le pôle des métiers d'art et du design et capitaliser sur son ouverture - Préserver et valoriser le petit patrimoine bourbonnais 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - CPER - Contrat de territoire département de l'Allier - Contrat Ambition Région - Campus des métiers et des qualifications : design, matériaux et innovation
S'appuyer sur le patrimoine architectural d'envergure internationale : le Berceau des Bourbons musée de la Visitation	<ul style="list-style-type: none"> - Faire rayonner les actions du Pays d'art et d'histoire - Accompagner et soutenir l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) de Souvigny - Envisager la création d'un nouveau musée de la Visitation 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Schéma de développement touristique - Labellisation UNESCO 2028 - Aides au patrimoine (DRAC, Région, Département, Fondation du patrimoine) - Contrat de territoire département de l'Allier - Contrat Ambition Région
Pérenniser une offre de formation en phase avec les atouts du territoire et les besoins des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Ancrer des formations professionnelles en lien avec les besoins du territoire - S'appuyer sur le campus d'excellence pour développer de nouvelles formations 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Campus des métiers et des qualifications : design, matériaux et innovation
Soutenir le tissu agricole existant et valoriser les	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'agriculture biologique - Conforter les circuits-courts sur 	X	X	X	

emplois agricoles pour les rendre plus attractifs	l'agglomération - Mettre en œuvre un Plan alimentaire territorial				
Déployer les activités du numérique au service de l'emploi sur tout le territoire	- Booster l'offre de formation des métiers du numérique	X	X	X	- France service - Conseillers numériques
Continuer et amplifier les démarches de communication pour une meilleure visibilité du territoire à l'échelle régionale et nationale	- Déployer un plan d'actions dédié	X			

Pour un cadre de vie toujours plus exemplaire et décarboné orienté vers une dynamique structurante de développement durable et respectueuse des milieux naturels					
Objectif opérationnel	Action	Contribution aux enjeux du CRTE			Dispositifs
		Dev. éco	Cohésion sociale	Transition éco	
Poursuivre les actions pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser les travaux prévus au schéma d'aménagement des Berges de l'Allier (Berges 3 et 4) - Finaliser et capitaliser sur la Maison de la rivière - Engager notre territoire vers la labellisation RAMSAR - Mettre en œuvre des actions de valorisation de la Réserve naturelle régionale du Val de Loire Bourbonnais 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Ambition Région - Contrat de territoire - CPER - Labellisation RAMSAR - Plan Climat Air-Énergie Territorial - TEPCV
Continuer à préserver la ressource en eau et déployer un dispositif de prévention du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions du contrat Val d'Allier Alluvial - Réaliser et veiller à la réalisation des schéma directeurs d'eau potable et élaborer un plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) à l'échelle de l'agglomération - Mettre en réseaux les plans communaux de sauvegarde et de prévention du risque inondation et tendre vers un plan de sauvegarde à l'échelle de l'agglomération - S'inscrire dans la démarche PAIC 			X	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Val d'Allier Alluvial - Contrat Territoire milieux aquatique, affluent de la Loire - Loi « Zéro artificialisation nette » - Plan Climat Air-Énergie Territorial
Ancrer le territoire dans une dynamique de décarbonation et d'innovations	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou communautaires - Réaliser un schéma de développement EnR sur le territoire, respectueux de nos paysages, de notre patrimoine et de l'activité agricole et en déployer les actions - Créer un outil pour porter les projets en matière d'EnR - Améliorer la gestion de l'éclairage public 	X		X	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Climat Air-Énergie Territorial - Contrat de territoire - Contrat Ambition Région
Œuvrer pour une gestion durable des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création d'entreprises de valorisation de déchets (ex. BTP, industriel, etc.) - Améliorer la collecte et le tri sur tout le territoire 	X		X	
Œuvrer pour une agriculture qualitative et durable en adéquation avec son terroir pour une alimentation locale	- Permettre aux producteurs locaux de mieux répondre aux appels d'offre des collectivités en qualifiant des volumes cohérents avec la production locale	X	X	X	

et saine	- Mettre en œuvre un plan alimentaire territorial				
Renforcer et finaliser les connexions avec les territoires extérieurs en capitalisant sur la position géographique du territoire de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le renforcement de l'axe Paris-Clermont-Ferrand et Nantes-Lyon avec des arrêts à Moulins pour des liaisons fiables et performantes - Saisir l'A79 comme vecteur d'attractivité - Finaliser la mise en 2x2 voies de la RN7 sur notre territoire - Finaliser l'ouvrage du 2ème pont sur l'Allier et saisir l'opportunité pour un développement - Réaliser la Via Allier et constituer une offre touristique globale autour de cet itinéraire structurant - Réaliser la voie verte Montluçon, Souvigny, Moulins, au fleuve Loire et au Canal Latéral à la Loire 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - CPER - Contrat de territoire - Via Allier
Proposer des solutions de mobilités protéiformes adaptées à la mixité rurale et urbaine caractéristique du territoire de l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions du plan de mobilité - Déployer les actions du schéma cyclable - Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées sur le cœur d'agglomération pour augmenter la part des mobilités actives et le linéaire cyclable 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de territoire - CPER - Plan de mobilité simplifié - AMI Avélo 2

Des bourgs et villes toujours plus dynamiques et embellis au service des habitants et acteurs du territoire					
Objectif opérationnel	Action	Contribution aux enjeux du CRTE			Dispositifs
		Dev. éco	Cohésion sociale	Transition éco	
Permettre une cohésion territoriale entre Moulins Communauté et ses 44 communes	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les solidarités et les complémentarités entre communes - Mettre en place une nouvelle armature territoriale pour offrir une cohérence aux actions de l'ensemble des politiques contractuelles 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de ville et de l'agglomération - Schéma de cohérence territoriale
Développer un territoire ambitieux à toutes les échelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un pacte fiscal et financier comme outil de soutien aux communes 		X		
Déployer une politique de l'habitat évolutive et offensive dans toutes les centralités urbaines et rurales de l'agglomération et au service de tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique communautaire de l'habitat par la mise en œuvre d'un nouveau PLH - Poursuivre le programme de rénovation et d'entretien des aires d'accueil et de grands passages - Accélérer la rénovation du parc privé et public en cœur de bourg et de ville 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Action Cœur de Ville - Dispositif du département « Reconquête des centres-bourgs et des centres-villes » - Plan local de l'Habitat - Projet Urbain Régional - SPEEH
Développer des politiques publiques en faveur des personnes fragiles et accompagner les séniors	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le vieillissement structurel de la population du territoire 	X	X		
Faire de l'intégration sociale, citoyenne et économique des jeunes une priorité	<ul style="list-style-type: none"> - Retenir davantage les jeunes sur le territoire 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Convention territoriale globale
Conforter, mieux coordonner et améliorer en continu les	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les actions prévues au CTG 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Convention territoriale globale

services éducatifs et les modes de garde					
Adapter l'offre de services public : accessibilité des services et adaptabilité	- Création des maisons France Service - Déployer les actions des conseillers numérique	X	X	X	- Contrat de territoire - Contrat Ambition Région
Faire de la santé la clef de voûte de l'attractivité territoriale et du bien-être des habitants	- Réaliser le projet santé villes hôpital (PSVH), et le mettre à disposition de la politique de santé publique du territoire - Réactualiser les actions prévues au Contrat Local de Santé et en faire la promotion - Réaliser la maison de santé de Lurcy-Lévis et permettre le rayonnement de son offre sur les communes de proximité	X	X		- Contrat local de Santé - Contrat de territoire
Œuvrer pour que le numérique soit au service de tous les habitants	- Déployer les plans THD - Déployer les actions en lien avec les Smart-village		X	X	- Dispositif Smart-village du CD03 - Label France Service
Soutenir les commerces de proximité sur tout le territoire	- Favoriser l'implantation de commerces dans les centralités - Freiner l'artificialisation due au développement des zones commerciales	X	X		- Programme Action Cœur de Ville - Dispositif du département « Reconquête des centres-bourgs et des centres-villes »
Ancrer et pérenniser les actions pour accroître le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants et des acteurs du territoire	- Déployer un plan d'actions dédié	X	X		

Annexe 4 – Socle d’indicateurs à l’appui de l’état des lieux écologique initial

L’ensemble des données correspond à l’état des lieux écologique initial. L’ensemble des objectifs étant à trajectoire longue (PCAET à horizon 2050), les indicateurs n’ont pas vocation à être évalués à court terme en 2026.

. Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

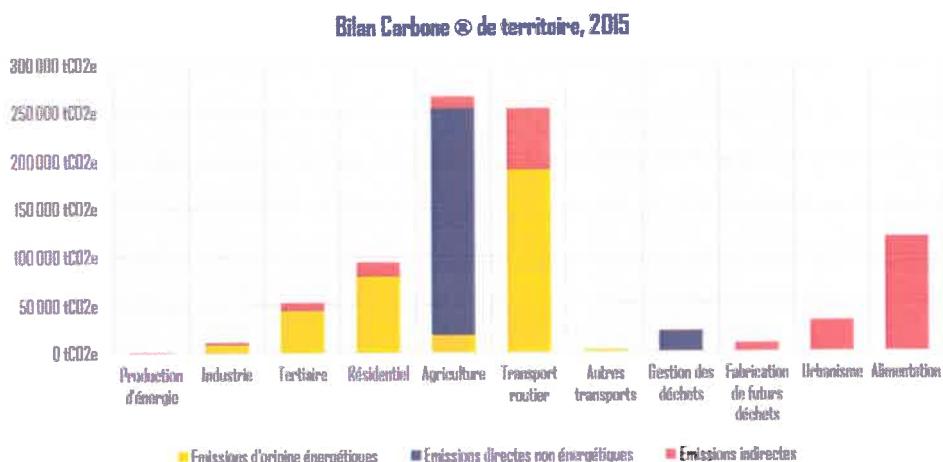


Figure 10 : Présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Moulins Communauté en 2015 - Source E6/OREGES

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Objectif 2050 par rapport à 2015
Émissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	860 ktCO2e / an	421,4 ktCO2e / an (- 51%)
Émissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	13 tCO2e / an / hab	-

. Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

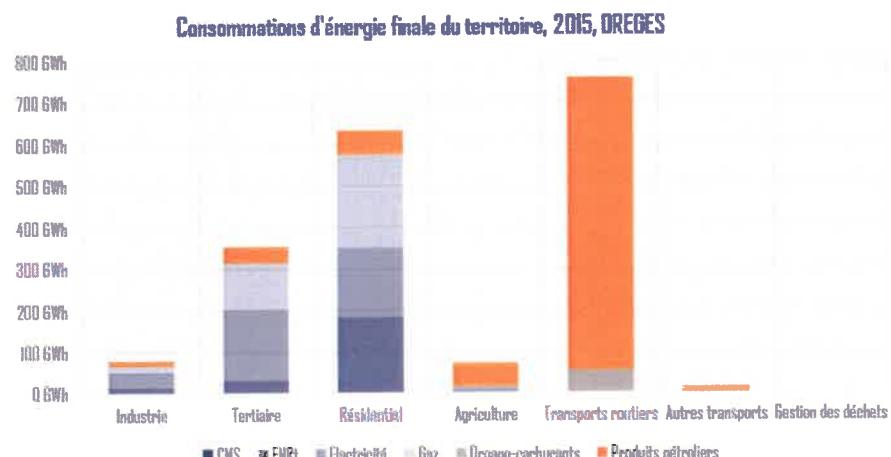


Figure 36 : Consommation d'énergie finale du territoire, Source OREGES, 2015

Consommations d'énergie finale du territoire, 2015, OREGES

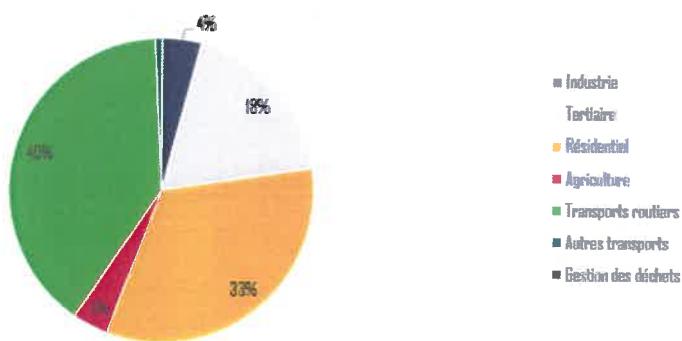


Figure 37 : Part relative des différents secteurs, 2015, Source : OREGES

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Objectif 2026	Objectif 2050 par rapport à 2015
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	1911 GWh / an	1717 GWh/an	917,28 GWh / an (-52%)
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	30 MWh / an	-	-

. Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

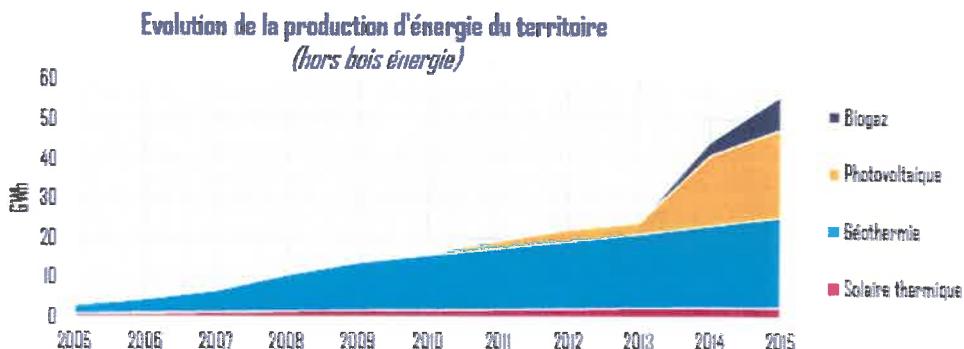


Figure 58 : Evolution de la production d'énergies renouvelables locales (hors bois énergie), OREGES, 2015

Production par filière en 2015 (GWh) sur Moulin Communauté

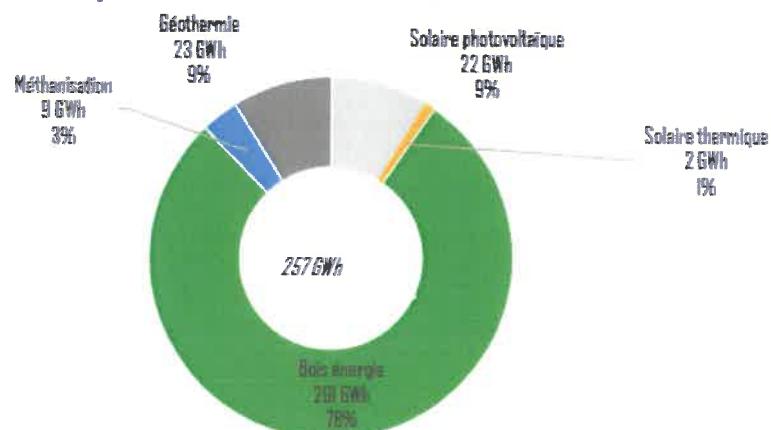


Figure 55 : Répartition par filière de l'énergie renouvelable produite sur Moulin Communauté en 2015, Source : OREGES.

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015	Objectif 2026	Objectif 2050 par rapport à 2015
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	257 GWh/an	528 GWh / an	899,5 GWh / an (x 3,5)
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (GWh / an)	0 GWh / an	0 GWh / an	0 GWh / an

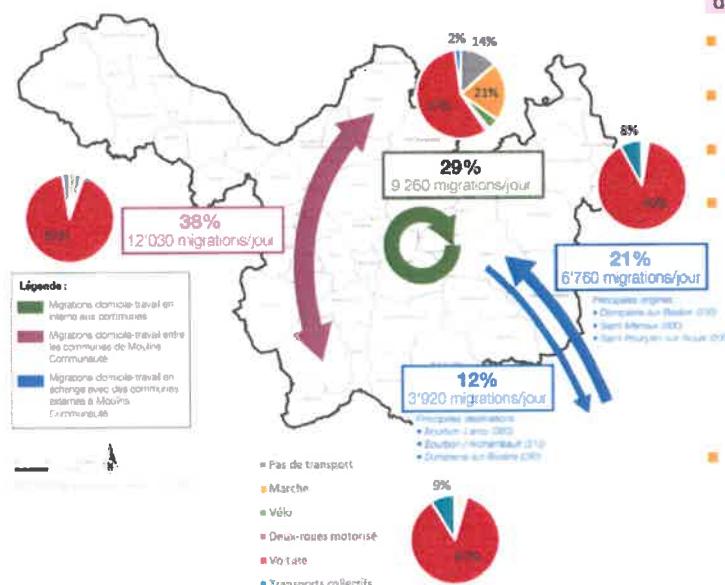
. Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Etat des lieux du territoire

	Constaté 2010	Constaté 2020
SAU totale du territoire (ha)	85 889	84 701
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	-	3 418
Part de la SAU du territoire en bio (%)	-	4 %

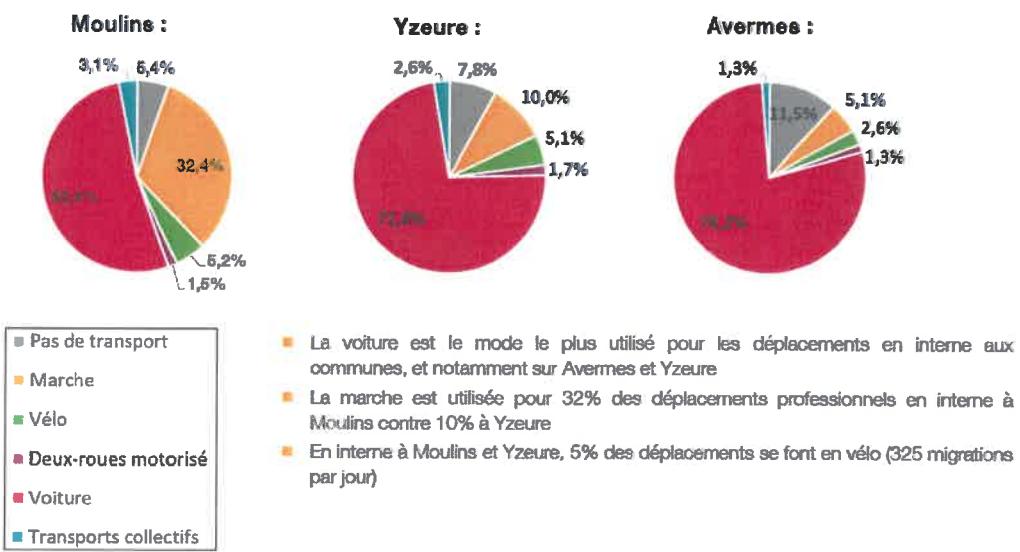
. Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Total : 32'000 migrations par jour



Source : MOBPRO INSEE 2016

- Migration domicile-travail :** Aller-retour entre le lieu d'habitation et le lieu de travail.
- 38% des échanges se font entre les communes de l'agglomération, principalement en voiture
 - 29% des échanges se font en interne aux communes, principalement en voiture ou à pied
 - 32% des échanges se font avec l'extérieur de l'agglomération majoritairement en voiture
 - Sur les échanges avec l'extérieur de l'agglomération :
 - le territoire attire deux fois plus d'actifs qu'il n'en émet
 - les échanges se font principalement avec des communes localisées à proximité de l'agglomération (Dompierre-sur-Besbre, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault,...)
 - les échanges avec les villes plus éloignées sont plus diffus (échanges <200 migrations par jour avec Nevers, Vichy et Clermont-Ferrand)
 - Des comportements similaires à d'autres agglomérations de type rural :
 - Des échanges plus importants en interne au territoire qu'avec l'extérieur
 - Une part modale voiture élevée, cependant une part de la marche importante en interne aux communes



Source : MOBPRO INSEE 2018

	Constaté 2009
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	20%

Objectif opérationnel du PCAET : Développement des mobilités alternatives (100% des actifs travaillant sur leur commune de résidence 70% des actifs travaillant sur une autre commune s'y rendent à pieds, vélo, bus, covoiturage, etc.) ;

. Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2018	Constaté 2022
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	26 km	48 km

. Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Communes	Population	Population exposées (crue excep.)	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois exposés (crue excep.)
Moulins	19 762	3 328 (17 %)	13 161	3 109 (24 %)
Avermes	3 859	1 067 (26 %)	2 320	201 (9 %)
Neuvy	1 576	297 (19 %)	267	66 (25 %)
Bressolles	1 062	113 (10,5 %)	137	23 (17 %)
Toulon/Allier	1 134	34 (3 %)	710	12 (1,5 %)
Yzeure	13 087	NC*	NC*	NC*

Source : diagnostic de la SLGRI - 2016 / NC* : non concernée par la crue exceptionnelle de l'Allier

- Impact d'une crue exceptionnelle sur les communes de la SLGRI de Moulins -

Identification des risques naturels sur le territoire Communauté d'Agglomération de Moulins

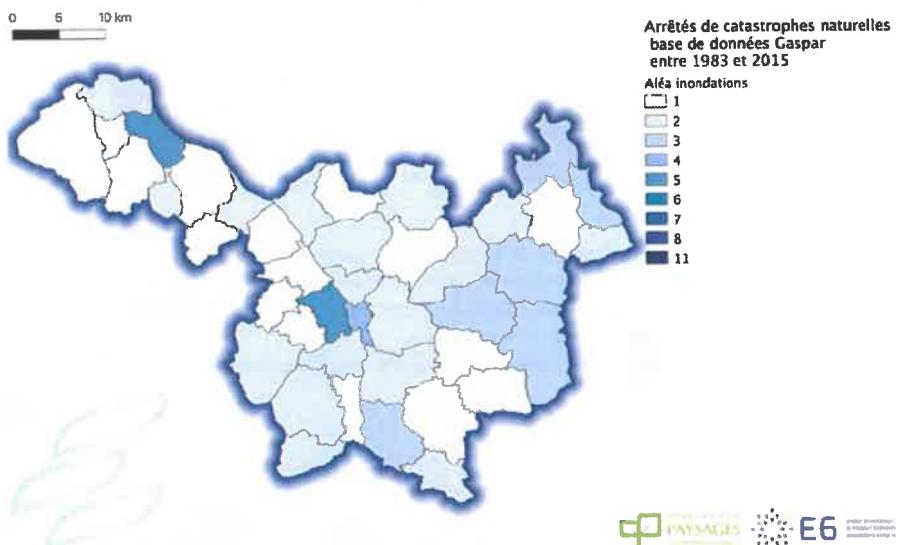
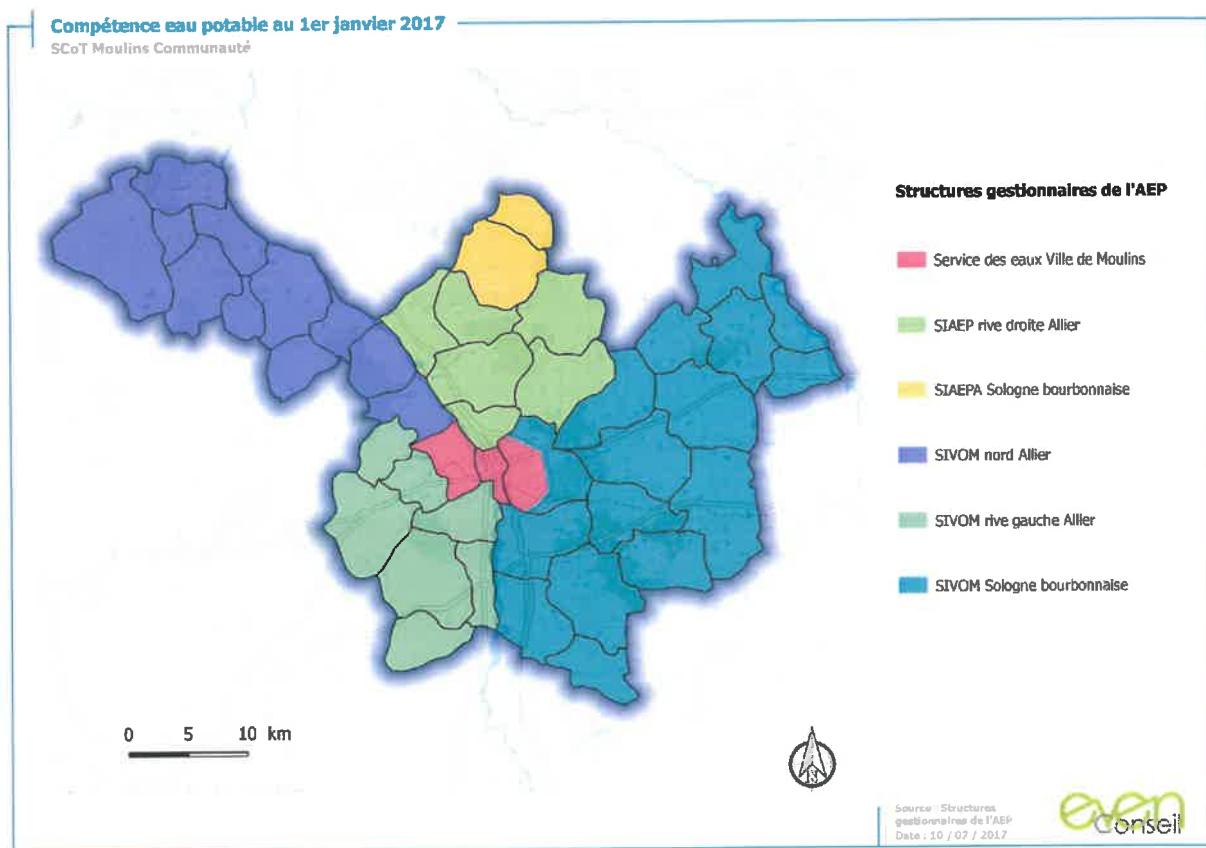


Figure 181 : Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par communes à partir des données GASPAR de l'aléa inondations sur la CA de Moulins

. Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire



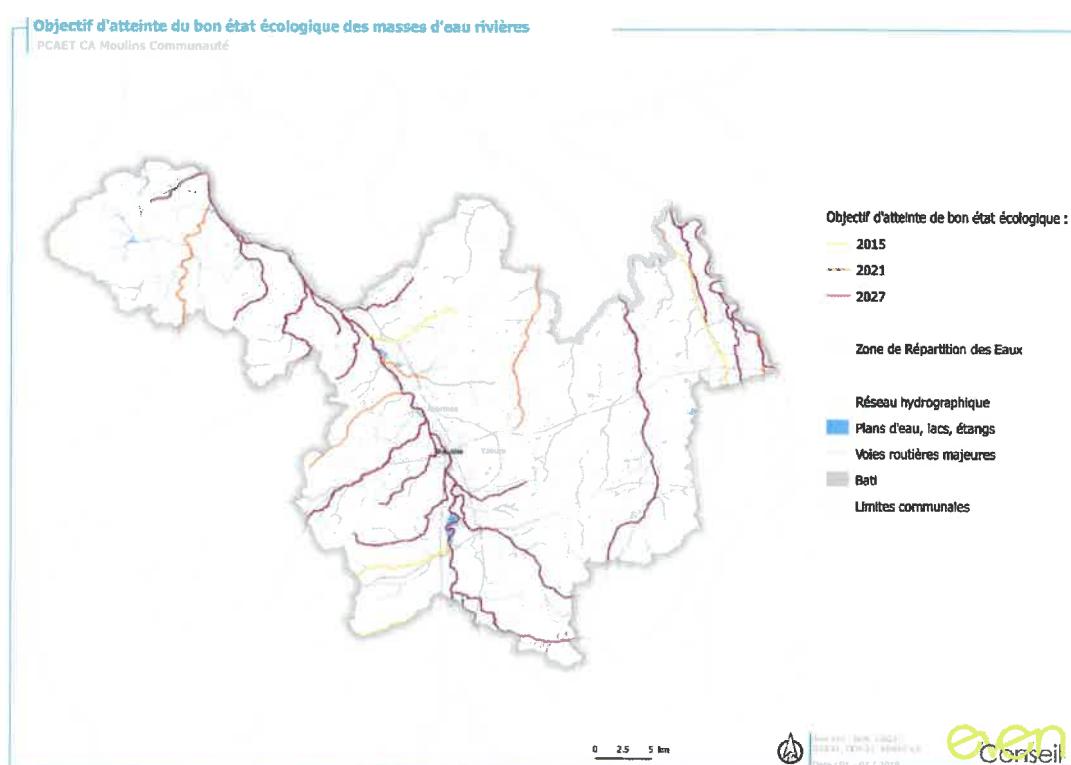
Les pertes sont globalement faibles témoignant d'un bon rendement des réseaux de distribution. Le rendement des réseaux de distribution des différentes structures se situe entre 75% et 90%, ce qui représente un bon rendement, l'objectif Grenelle étant fixée à 85%. Il est d'ailleurs en hausse entre 2015 et 2016 sur le territoire du SIAEP rive droite allier (de 81,80% à 86,80%) et du SIVOM Sologne Bourbonnaise (de 75,19% à 81,94%), témoignant d'une mobilisation des équipes pour améliorer les conditions de distribution (réhabilitation, renouvellement des réseaux). De plus, les

pertes, bien qu'existantes, sont faibles. Elles sont inférieures à la moyenne nationale (1,6m³/km/jour en 2013) pour toutes les structures du territoire, exceptée la ville de Moulins (5,22m³/km/jour en 2015).

	Taux de fuite SIVOM Nord Allier	Taux de fuite SIVOM Rive Gauche Allier	Sivom Sologne Bourbonnaise
2016	2016 : 14,45%	2016 : 20.9%	
2017	2017 : 17,04%	2017 : 16.4%	
2018	2018 : 19,25%	2018 : 22.8%	2018 : 22.45%
2019	2019 : 14,38%	2019 : 14.2%	2019 : 13.86%
2020	2020 : 13,33%	2020 : 8.7%	2020 : 14.32%

. Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Le territoire de Moulins Communauté est marqué par la présence d'un réseau hydrographique dense qui présente un état écologique allant de médiocre (Allier, Luzeray, Sonate), moyen (Abron, Colombier, Moulin...) à bon (Aubigny, Riau, Villefranche...). Dans l'ensemble, les cours d'eau du territoire nécessitent des actions de reconquête de la qualité de l'eau afin d'améliorer leur état global et favoriser un potentiel écologique certain.



. Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Données issues du rapport d'activité 2020 du SICTOM Nord Allier. La population desservie par les collectes correspond à celle des 72 communes du territoire du SICTOM soit 84 270 habitants.

QUANTITÉ COLLECTÉE EN 2020		
	EN TONNES	EN KG/HABITANT
Ordures Ménagères	19 100,51	226,66
Déchets municipaux assimilables aux Ordures Ménagères	16,52	0,20
TOTAL	19 117,03	226,86

	Constaté 2018
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	250

Émissions GES liées aux déchets sur le territoire :

	1990	2005	2015*
Déchets	21 ktCO2e	21 ktCO2e	21 ktCO2e
TOTAL REGLEMENTAIRE	590 ktCO2e	597 ktCO2e	600 ktCO2e

Objectifs de réduction des émissions de GES (ktCO2e) – Moulins Communauté - Périmètre réglementaire :

	2015	2023	2026	2030	2050
Déchets	21 kt CO2e	19 kt CO2e	17 kt CO2e	14 kt CO2e	0 kt CO2e

Objectifs de réduction des émissions de GES (%) par rapport à 2015 – Moulins Communauté - Périmètre réglementaire :

	2015	2023	2026	2030	2050
Déchets	-	-10%	-20%	-33%	-100%

. Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

	Moulins Communauté - Année 2016					
	PM10		PM2,5		NOx	
	t	t	t	t	t	t
Résidentiel	183	179	80	11	601	3
Tertiaire	3	3	37	5	3	0
Transport routier	44	33	689	1	63	6
Autres transports	5	2	26	0,3	4	0
Agriculture	187	58	142	0	24	2 801
Déchets	0	0	0	0	32,5	3,6
Industrie hors branche énergie	30,6	9,7	30,5	1,8	75,3	0,01
Industrie branche énergie	0,3	0,1	12,6	0,0	11,7	0
TOTAL	452	284	1 016	20	815	2 813

Tableau 5 : bilan des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Moulins Communauté en 2016 – source : ATMO Auvergne Rhône Alpes

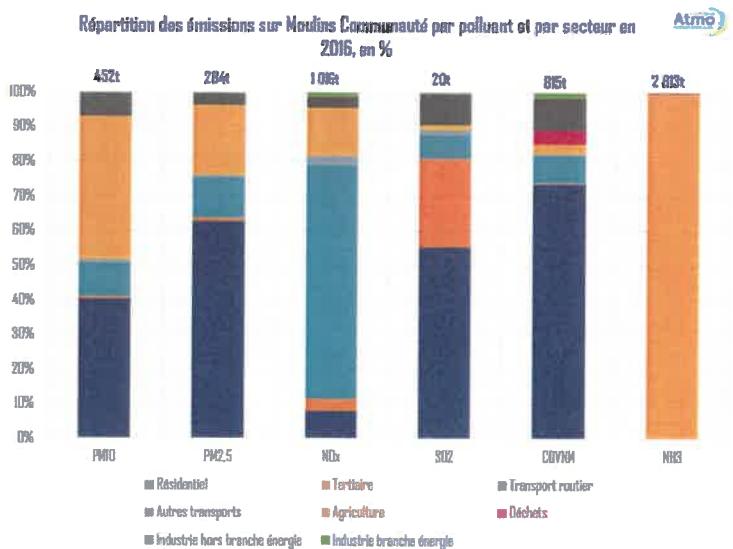
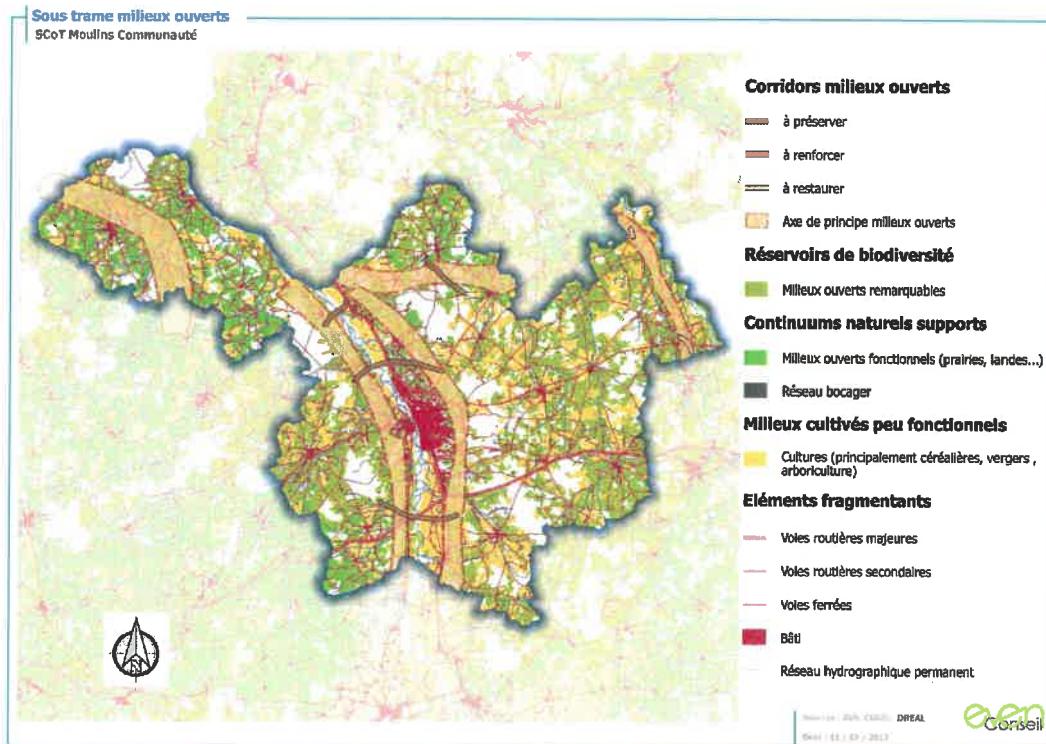


Figure 22 : Répartition des émissions de Moulins Communauté par polluant atmosphérique et par secteur en 2016 en % et émissions totales en tonne

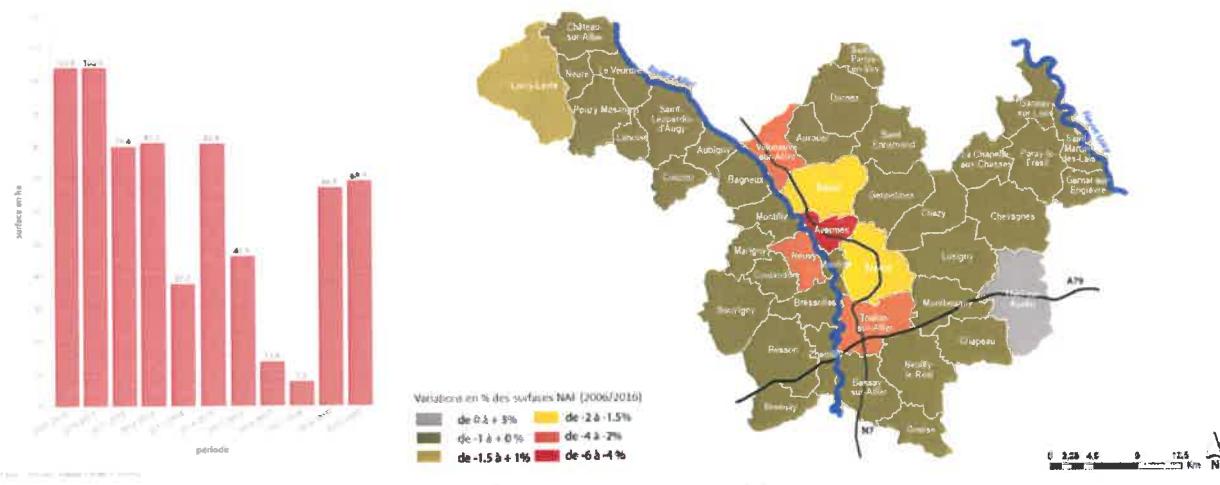
État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2016	Objectif 2026
Émissions annuelles de SO2 du territoire (t)	20	Baisse de 77% des SO2
Émissions annuelles de Nox du territoire (t)	1 016	Baisse de 69% des Nox

. Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels



. Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers



Données fiscales retraitées par le CEREMA

	Constaté 2009-2010	Constaté 2010-2020
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	103,8 ha	68,9 ha